





TRANSHUMANCES PASTORALES ET AIRES PROTÉGÉES EN AFRIQUE CENTRALE : DES CONFLITS À UNE COHABITATION APAISÉE

*Jean HUCHON, Rémi Evaliste JIAGHO,
Deblondet D. BLEU et Manfred EPANDA*

Les plans de gestion des aires protégées intègrent aujourd'hui des enjeux qui touchent à leurs périphéries. Il en va de leur efficacité. Dans les zones sahéliennes ou soudaniennes, les conservateurs ne peuvent plus faire l'impasse sur les problématiques liées aux transhumances et aux dynamiques du pastoralisme. Ces préoccupations touchent les aires protégées du Tchad et de l'Extrême Nord du Cameroun depuis déjà un certain temps. Mais, fait nouveau, elles affectent désormais d'autres aires protégées situées plus au sud : c'est le cas des parcs nationaux de Bouba-Ndjida, de la Bénoué, et du Faro au Cameroun, du complexe d'aires protégées du Nord-est et de la zone de Chinko en République Centrafricaine (RCA), du parc national de Garamba et du domaine de chasse de Bili-Uéré en République Démocratique du Congo (RDC).

Certes, les transhumances pastorales sont pratiquées depuis de longues dates sur ces espaces. Toutefois, l'extension du réseau et le renforcement des mesures de gestion des aires protégées – jusqu'alors considérées comme « des parcs sur papier » –, ont porté cette problématique de la cohabitation entre aires protégées et transhumance au centre de toutes les attentions.

En 2019, la conférence de N'Djamena a permis d'inclure ce thème dans l'agenda politique des institutions régionales d'Afrique centrale. Cependant, le fait de relier transhumance, braconnage, trafic illégal et mouvement des groupes armés sous le même chapitre, a orienté les débats vers une approche sécuritaire de la transhumance. Or, celle-ci ne saurait être gérée avec efficacité au niveau des seuls conservateurs des aires protégées qui ne disposent ni des moyens, ni du mandat sur les questions de sécurité.

Ce chapitre tente d'aborder la question de l'interface entre les aires protégées et la transhumance ou l'élevage pastoral, soulignant les éléments de compréhension généraux, tout en insistant sur le fait que la thématique s'exprime de manière différente sur chaque site, sur chaque aire protégée, selon ses spécificités.

L'élevage contribue de manière significative au produit intérieur brut (PIB) des États d'Afrique centrale. C'est un système de production complexe, caractérisé par la mobilité, qui peut prendre de multiples formes suivant les environnements concernés. Il subit actuellement de fortes contraintes, conjoncturelles et structurelles, et son évolution va bouleverser la gestion des aires protégées sur le long terme.

Selon leurs emplacements sur les parcours de transhumance, les aires protégées sont confrontées à cette problématique de manière différente. Comment alors

adapter la gestion des aires protégées et le phénomène de la transhumance? Tous les acteurs s'accordent sur la pertinence de la nécessité d'expérimenter de nouvelles approches de cohabitation en fonction de la situation spécifique à chaque site.

1. Le pastoralisme transhumant en Afrique centrale

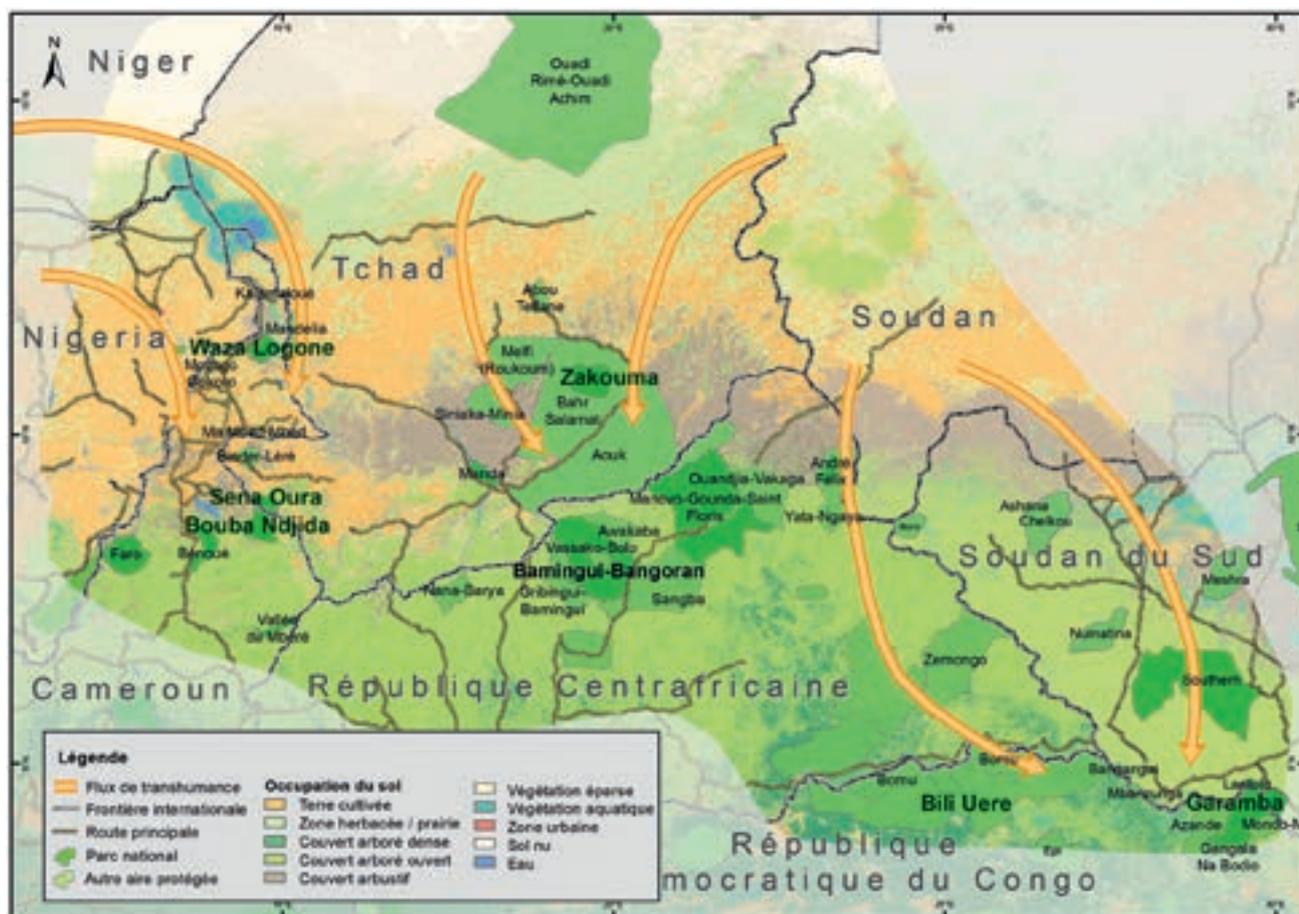
Le pastoralisme transhumant est un secteur économique majeur et un système de production complexe.

1.1 Un secteur économique majeur

L'élevage pastoral constitue un secteur économique, politique, voire social, majeur pour les États d'Afrique centrale tels que le Tchad, la RCA, le Cameroun ou la RDC (figure 1). La transhumance pastorale n'est pas un phénomène nouveau en Afrique centrale. Des groupes d'éleveurs issus du Soudan, et d'Ouganda traversent les zones humides de haute altitude de l'actuelle RDC depuis le milieu du 18^e siècle. Il en est de même des groupes d'éleveurs du Niger et du Nord du Nigeria qui séjournent dans la plaine du Logone pendant une bonne partie de la saison sèche. Les éleveurs soudano-sahéliens se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur de la RCA depuis le début du 20^e siècle.

De nos jours, l'élevage constitue une activité économique majeure pour des États comme le Cameroun, le Tchad ou la RCA. En 2012, il représentait 35 % du PIB agricole et 5,85 % du PIB total de la zone CEMAC (Communauté Économique et

Figure 1 - Domaine d'extension du pastoralisme transhumant en Afrique centrale



Monétaire de l'Afrique centrale; CENUA, 2012). Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), les États membres de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) hébergent environ 46 millions de bovins, 7 millions de camélidés, 57 millions de caprins et 39 millions d'ovins (FAO, 2020). Même si la fiabilité des données peut être discutable, les travaux disponibles indiquent une forte croissance du cheptel depuis les années 1990 (figure 2).

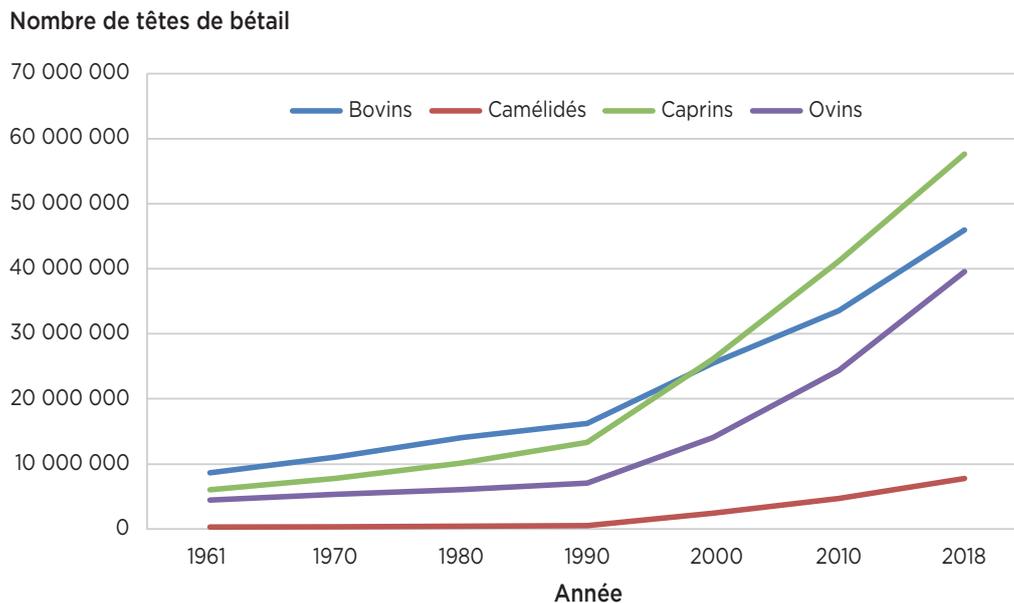
Au Tchad, selon le Plan National de Développement de l'Élevage 2017-2021, ce secteur pèserait entre 30 et 50% des exportations tchadiennes, hors pétrole. Les flux annuels de revenus seraient de l'ordre de 140 milliards FCFA (près de 260 millions \$US). La taille du cheptel national est estimée à plus de 20 millions de têtes et l'élevage transhumant représente 80% de la production animale du Tchad. L'élevage constitue le second produit d'exportation (Krätli *et al.*, 2014). Il occuperait près de 40% de la

population active et bénéficierait indirectement à 70% de la population rurale du pays (CNUCED, 2019). De même, ce secteur a toujours joué un rôle considérable dans l'économie de la RCA : avant la crise de 2013, il représentait jusqu'à 18% du PIB national, soit 60 milliards FCFA (env. 110 millions \$US) en valeur absolue et plus de trois milliards de Francs CFA de recettes d'exportation (FAO, 2018). Au Cameroun, cette contribution s'élèverait à près de 9% du PIB : en 2016, le PIB de la branche élevage et chasse est estimé à 226,8 milliards FCFA (env. 420 millions \$US) (République du Cameroun, 2011 et 2017). Ces chiffres démontrent la force économique du secteur et, par conséquent, l'intérêt qu'il peut représenter pour les États et leurs gouvernements.

1.2 Un système de production complexe caractérisé par la mobilité

Le cheptel d'Afrique centrale est géré à 80% par les systèmes pastoraux, caractérisés par la mobilité

Figure 2 – Évolution du cheptel en Afrique centrale de 1961 à 2018



Source : FAO (2020).

des animaux. Ces systèmes de production permettent d'exploiter au mieux la disponibilité saisonnière des pâturages et de limiter les risques liés à l'incertitude climatique propre aux milieux sahéliens. Il se traduit par des déplacements réguliers de troupeaux entre des « points fixes » : pâturages de saison, points d'eau (puits, forages, mares...), villages et marchés. Ces déplacements sont le plus souvent prévisibles car les éleveurs et leurs troupeaux empruntent généralement les mêmes pistes, chaque année et à la même saison, vers des pâturages connus. En fonction des cas, les déplacements sont pendulaires (d'un point à un autre, et retour par le même chemin) ou circulaires (suivant une boucle les ramenant à leur point de départ), mais rarement aléatoires (OCDE, 2014).

Plusieurs facteurs interviennent dans la détermination des déplacements : conditions environnementales des milieux traversés, accessibilité des ressources, composition des troupeaux et type d'animaux – dromadaires, bovins, caprins, mixtes –, présence de marchés, existence de frontières sur le parcours, climat sécuritaire, système d'alliance ou d'accords sociaux, etc. Ce sont autant d'éléments qui, combinés entre eux, déterminent l'orientation des déplacements avec précision.

C'est, en premier lieu, la composition des troupeaux qui dicte le type de transhumance. Suivant le type d'animaux, qu'il s'agisse de bovins, de caprins ou de

dromadaires, les éleveurs doivent anticiper la distance à parcourir entre deux points d'eau. Le déplacement des bovins et des petits ruminants excède rarement plus de 30 km par jour. De même, dans un périmètre donné, la nature des points d'eau, selon les caractéristiques pédologiques, détermine en grande partie le rythme des déplacements et l'orientation du parcours choisi par l'éleveur. Ainsi, les éleveurs guidant de larges troupeaux de bovins évitent les puits et forages sur lesquels les animaux ne peuvent s'abreuver rapidement et privilégient les étapes entre les mares.

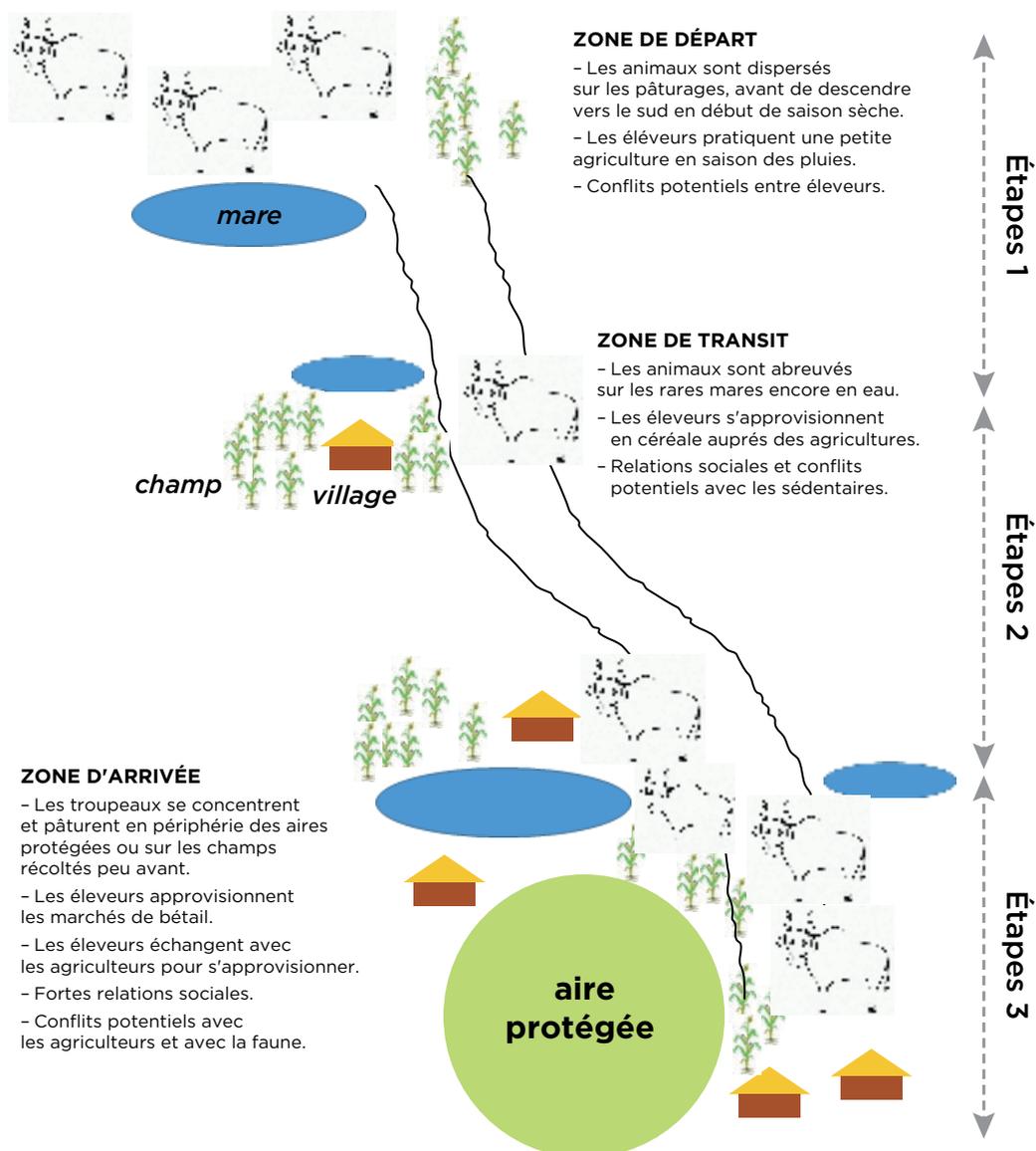
Comme précisé plus haut, les éleveurs tiennent compte de nombreux autres éléments pour définir chacune des étapes de leurs parcours de manière bien spécifique (figure 3). Ils savent aussi que les déplacements qu'ils auront planifiés peuvent fortement évoluer au cours de la transhumance selon l'état des points d'eau, les aléas des conditions écologiques, les diverses tracasseries rencontrées, etc.

En général, les transhumances commencent peu avant le début de la saison sèche. Leur orientation globale se fait du Nord vers le Sud (figure 3). Les éleveurs transhumants marquent une certaine préférence pour les itinéraires qui leur permettent d'atteindre la zone d'accueil le plus rapidement possible. Au retour, la remontée vers le Nord débute avant la tombée des premières pluies. Les rythmes de

descente et de remontée dépendent des contraintes connues sur les parcours (traversée de fleuve, période de récolte bloquant les couloirs par exemple). Les étapes sont soigneusement choisies à partir des informations collectées auprès d'informateurs et de l'expérience personnelle de l'éleveur. Ces dix dernières années, l'amélioration de la couverture du réseau téléphonique en zone pastorale a considérablement modifié les pratiques des éleveurs, leur permettant de juger à distance des ressources disponibles dans les zones d'accueil. Les informations ainsi récoltées portent également sur les termes de l'échange (système d'information des marchés), les points de passage transfrontaliers, la situation sécuritaire et sanitaire, etc.

Les éleveurs ajustent également leurs déplacements selon les alliances qu'ils ont pu hériter de leurs précédentes saisons de transhumance. Ces alliances complexes, conclues à diverses échelles (tribales, lignages, systèmes de réciprocité), peuvent concerner d'autres groupes d'éleveurs ou des agriculteurs sédentaires. Ces systèmes d'alliances permettent de contrôler les déplacements des troupeaux au niveau de chacune des étapes constituant les parcours dans leur globalité. En théorie, ils permettent de coordonner et de suivre le décalage dans le temps des départs en transhumance des éleveurs, ainsi que de réguler les flux de passage sur les zones critiques. Ils informent sur les calendriers agricoles le long des parcours prévus afin que les éleveurs restent attentifs et évitent les champs placés

Figure 3 - Parcours et étapes de la transhumance



sur les parcours. C'est également leur responsabilité d'éviter les arrivées massives des troupeaux, d'autoriser l'accès aux ressources locales et de faciliter la dispersion des animaux au sein des pâturages de saison pour alléger la pression exercée sur certaines ressources.

Finalement, suivant la composition de son troupeau, la disponibilité saisonnière et l'accessibilité aux ressources, ses réseaux d'informations, ses alliances effectives, chaque éleveur pratique un pastoralisme spécifique. De fait, tout effort de typologie est forcément réducteur. On distingue toutefois quatre grands types de pastoralisme :

- le **nomadisme** qui décrit un mode d'exploitation avec des déplacements continuels et non prévisibles de tous les membres d'une famille ou d'un groupe. Certains groupes Peuls peuvent être considérés comme pratiquant le nomadisme. Ils ont entamé leurs déplacements de la frontière du Cameroun à partir des années 1920 ou à partir des années 1990 de l'Ouest du Tchad. Depuis, leurs migrations les ont conduits dans l'Est de la Centrafrique et dans le Nord-est de la RDC ;
- la **grande transhumance** qui privilégie quant à elle de longs déplacements pendulaires. Dans le Tchad oriental, les éleveurs qui la pratiquent quittent leurs zones de résidence en saison des pluies, situées dans le centre du pays, pour rejoindre le sud du pays et la frontière centrafricaine en saison sèche. Ils privilégient des étapes allant de mares en mares, descendant ainsi vers le Sud de manière massive et rapide, évitant la menace des crues ou, au contraire, l'assèchement prématurée des mares. En fin de saison sèche, les animaux remontent vers le Nord pour rejoindre leurs territoires d'attache. Ces transhumances saisonnières peuvent couvrir des distances allant parfois jusqu'à 1500 km ;
- la **moyenne transhumance** qui est pratiquée sur des déplacements plus courts, sur des territoires circonscrits autour de points d'eau ou bien de campements où résident leurs familles en permanence. Les troupeaux sont moins importants. L'amplitude de leurs parcours est extrêmement variable suivant les caractéristiques des sites et des saisons ;
- l'**élevage agropastoral** ou la **semi-transhumance** qui est le type de pastoralisme le plus pratiqué aujourd'hui par la plupart des agropasteurs. Des déplacements quotidiens de quelques kilo-

mètres permettent d'exploiter les pâturages de proximité. Seule une partie de la famille se déplace de façon saisonnière, l'autre partie pratique l'agriculture sédentaire.

1.3 Contraintes et mutations du pastoralisme contemporain

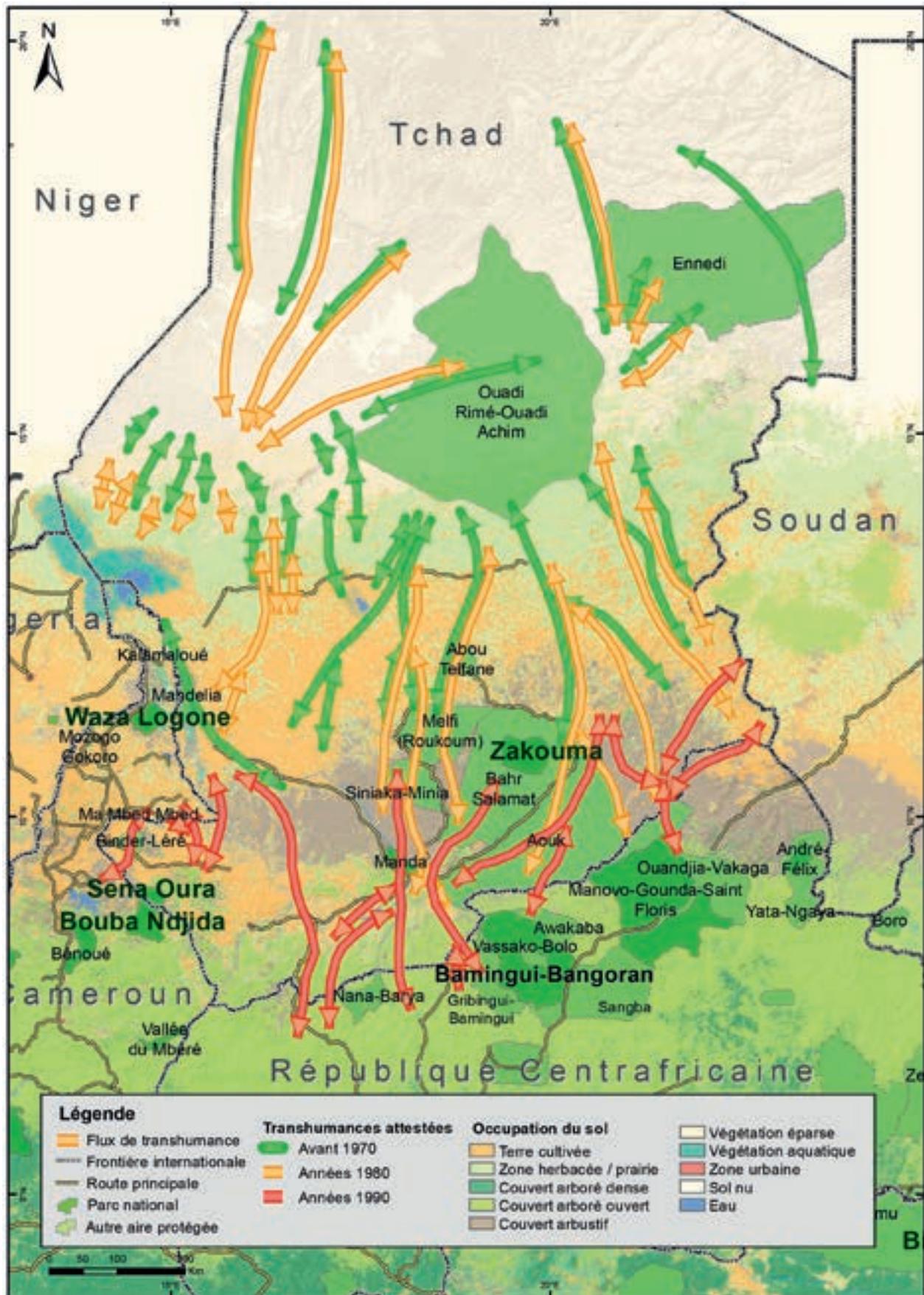
Pour cerner avec précision les évolutions actuelles de l'interface élevage - aire protégée, il est important de saisir les contraintes globales et les mutations qui touchent aujourd'hui le pastoralisme parmi lesquelles les changements climatiques, l'insécurité, les politiques agricoles et l'intégration aux marchés, et la croissance démographique. Celles-ci vont continuer d'impacter les transhumances durablement. Ces contraintes, conjoncturelles et/ou structurelles, déterminent les comportements actuels des transhumants et l'évolution des parcours. Elles expliquent en partie les problèmes rencontrés dans la gestion des aires protégées.

1.3.1 L'incertitude climatique

Depuis les années 1970, le bassin du lac Tchad connaît un épisode de sécheresse marqué par la diminution de la pluviosité, le glissement des isohyètes d'environ 200 km vers le Sud et une augmentation des températures (UICN & CBLT, 2007). Depuis les années 1990, on observe une tendance globale à la reprise des précipitations dans la zone soudano-sahélienne. Cette dynamique serait toutefois plus liée à l'intensité des épisodes pluvieux qu'au prolongement de la saison des pluies. Par ailleurs, des sécheresses ponctuelles apparaissent aussi plus fréquemment ces dernières années.

Dans ces conditions d'incertitude climatique, les éleveurs étendent, réduisent ou modifient leurs parcours. Ainsi, ces 20 dernières années, les déplacements des grands transhumants tchadiens les amènent toujours plus au Sud, à la recherche de pâturages encore viables tard dans la saison (figure 4). Ce phénomène n'est pas totalement lié à l'incertitude climatique. C'est aussi le fait de l'augmentation globale de la taille des troupeaux qui entraîne la recherche de nouveaux pâturages. L'incertitude climatique doit donc être mise en relation avec d'autres facteurs tels que l'amélioration de la santé animale ou de la santé humaine (moins de mortalité avant 15 ans, plus d'adultes, donc nécessité d'avoir plus d'animaux).

Figure 4 - Évolution des principaux axes de transhumance entre 1970 et 1990



Sources : FAO (2012).

Si beaucoup repartent sur leurs territoires d'attache en fin de saison, certains groupes d'éleveurs installent aussi des campements semi-permanents sur les nouvelles aires de pâturage. Ils y laissent quelques membres de leur famille. Ces derniers finissent par s'y installer de manière durable et y développer une petite agriculture. Ils organisent ainsi les déplacements de leurs animaux sur des distances plus réduites autour de ces nouveaux points d'ancrage. Le fait de combiner élevage et agriculture constitue une stratégie courante de diversification et d'atténuation des risques liés aux aléas climatiques. C'est une stratégie également mise en œuvre par des agriculteurs qui investissent dans le bétail et dont les effectifs s'ajoutent à ceux des transhumants en saison sèche.

1.3.2 Le poids de l'insécurité

Des raids de bétail meurtriers ont toujours périodiquement été menés entre groupes d'éleveurs transhumants pour l'accès aux pâturages ou aux points d'eau stratégiques. De même, les conflits avec les agriculteurs sont récurrents. Cependant, ces dernières années, l'insécurité tend de plus en plus à caractériser les espaces pastoraux en RCA, dans l'Est du Tchad, au Nord du Nigeria (Bonnet, 2013).

Dans les États fragiles, les transhumants sont régulièrement victimes d'exactions de la part des groupes rebelles. Ces exactions sont, entre autres le paiement des taxes, les vols de bétail, les kidnappings et les demandes de rançon. En réaction, les transhumants ont tendance à s'armer à leur tour pour protéger

Une carte des transhumances redessinée par l'insécurité

À coup sûr, l'insécurité, de plus en plus manifeste sur l'ensemble des parcours de l'Afrique centrale soudanienne, contribue le plus à redessiner la carte générale des transhumances ces dernières années. Trois crises majeures ont ainsi directement touché l'organisation des transhumances en Afrique centrale ces 20 dernières années :

Dans les années 2000, la crise du Darfour avait déjà contraint les éleveurs de l'est du Tchad à abandonner leurs parcours traditionnels devenus trop risqués le long de la frontière avec le Soudan. Ils s'étaient déportés plus à l'ouest, sur d'autres axes de transhumance moins connus et sur lesquels ils n'avaient que de faibles relations sociales avec les villages sédentaires (Bonnet, 2013). Ainsi, le nombre de conflits locaux entre éleveurs et agriculteurs s'est multiplié le long des nouvelles pistes parcourues à l'est du parc national de Zakouma.

La crise centrafricaine a débuté en 2013. Elle a encore modifié la carte des transhumances de manière plus large. Une forte communauté d'éleveurs Peuls occupait jusque-là l'ouest de la RCA. Sous la pression des Anti-Balaka, cette région s'est pratiquement vidée de son cheptel bovin; les éleveurs se réfugiant au Cameroun ou dans l'est de la RCA. Cette dernière région était sous-contrôle des rebelles Séléka, plus favorables aux Peuls. Le sud-est de la RCA a ainsi vu l'arrivée de larges troupeaux. Au nord-est du pays, le long de la frontière avec le Tchad, les tensions ont éclaté sous l'effet conjugué de la remontée vers le Nord des pasteurs centrafricains (cherchant à fuir la crise politique dans leur pays) et de la descente des pasteurs tchadiens plus au Sud (suite à une mauvaise pluviométrie).

La crise sécuritaire dans le nord du Nigeria a, quant à elle, conduit à la fermeture de la frontière avec le Tchad. Elle a ainsi affecté les flux transfrontaliers des éleveurs tchadiens, lesquels ont dû modifier leurs parcours pour atteindre les grands marchés nigériens. Ils y sont parvenus en privilégiant des déplacements plus sécurisés mais plus longs via le Cameroun et surtout le Niger. Certains éleveurs transhumants, face au risque sécuritaire, se sont vus obligés de s'installer de manière permanente ou semi-permanente au Sud de la plaine du Logone (Cameroun). Ces contraintes, pour accéder au plus grand marché de consommateurs d'Afrique de l'Ouest et en l'absence d'autres débouchés commerciaux, constituent une partie des facteurs explicatifs de l'explosion du nombre de têtes de bétail que l'on observe actuellement au Tchad. Également, l'insécurité dans le sud de la Lybie affecte les échanges commerciaux traditionnels de camélidés.



leur bétail et leur famille. Ils peuvent être amenés à regrouper massivement leurs troupeaux et s'associer pour en assurer la garde, limiter leurs déplacements sur certaines étapes, ou accélérer au contraire pour passer certaines zones à risque. Certains se mettent également sous la protection des groupes rebelles, en échange de paiements en nature, pour faciliter leur passage et l'accès aux territoires qu'ils contrôlent. Ce système est d'ailleurs quasiment institutionnalisé dans le nord-est de la RCA, à travers un système de taxation et de droits de passage bien établi par les rebelles. Les éleveurs sont appelés à rendre des services aux rebelles et deviennent ainsi leurs alliés parfois malgré eux.

Cette militarisation des transhumances renforce le sentiment d'insécurité et d'instabilité. La récente diffusion d'armes à feu parmi les transhumants fait craindre le trafic d'armes, la banalisation de leur location aux criminels et aux rebelles, et augmente encore la demande chez les pasteurs. Pour éviter les mouvements de rebellions, des bergers s'orientent vers les espaces frontaliers enclavés qui sont de vastes territoires marginalisés où les États exercent un contrôle extrêmement faible. Ainsi en RCA, de larges troupeaux sont parfois escortés par des bergers, armés et équipés de technologies modernes de communication. Ils évoluent sur des espaces considérés comme de véritables « zones grises » mais qui accueillent également certaines aires protégées emblématiques.

1.3.3 Les effets du commerce et des inégalités socio-économiques

Tout comme pour l'ensemble de l'Afrique, la mondialisation a fortement touché les populations pastorales. De ce fait, les pratiques pastorales,

à l'instar de la transhumance, ont largement évolué au cours des 30 dernières années. Le développement des marchés urbains et l'accès aux services de base, et l'amélioration des technologies de communication, ont offert de nouvelles opportunités. Ainsi, depuis les années 90, les flux de bétail en provenance du Tchad et du Nord Cameroun à destination des principaux marchés urbains n'ont cessé de croître. Les troupeaux prennent le plus souvent la direction du Nigéria.

Les prix des animaux sont généralement fixés suivant les termes de l'échange avec les produits agricoles. Longtemps les éleveurs ont bénéficié des termes d'échanges favorables à leur activité et relativement stables. De nos jours, les spéculations, la volatilité des prix et la substitution des productions locales par des produits importés occasionnent l'instabilité des prix. Suivant les zones géographiques, ce rapport de prix, entre les produits de l'élevage et les produits agricoles, s'est même modifié aux dépens des éleveurs. Les éleveurs doivent vendre plus, pour obtenir autant qu'auparavant. La taille des troupeaux familiaux tend ainsi à diminuer chez de nombreux éleveurs, alors qu'ils devraient au contraire pouvoir disposer d'un nombre d'animaux plus importants pour assurer la survie de leurs unités familiales à moyen terme.

Au Tchad, comme au Cameroun, on assiste ainsi à un transfert progressif de cheptels, des petits éleveurs ou éleveurs les plus pauvres aux grands éleveurs plus riches. Les transhumants les plus riches bénéficient de la protection des milieux économiques et politiques nationaux grâce à leurs activités lucratives. Connectés sur le plan politique, ils vont jusqu'à créer des enclos privés sur les parcours. D'une part, cet état des choses limite encore la productivité et l'augmentation de

la taille des troupeaux des éleveurs les plus pauvres ou plus petits, qui se reportent donc sur des zones parfois peu adaptées aux bétails. Ils contribuent ainsi à détruire les habitats de la faune sauvage. D'autre part, la taille globale des troupeaux des riches éleveurs développant un élevage « entrepreneurial », augmente de manière exponentielle, impliquant des pratiques nouvelles qui n'intègrent pas les aspects historiques, culturels, sociaux et sociétaux du pastoralisme, et qui sont considérés comme une des causes principales des conflits locaux et de la destruction des habitats de la faune sauvage.

1.3.4 Des espaces pastoraux en marge du développement agricole

Malgré des progrès sociaux, économiques et politiques notables, les éleveurs transhumants subissent généralement un certain isolement culturel et spatial. Dans les zones pastorales, les indicateurs de développement humain restent faibles. La fourniture de services publics est réduite. Les services de base sont peu accessibles aux éleveurs transhumants. Les conditions d'enclavement des zones pastorales justifient souvent le faible investissement des États. Par ailleurs, les populations transhumantes sont longtemps restées méconnues des décideurs faisant la promotion des programmes d'aménagement du territoire. La mobilité est souvent perçue comme un obstacle à la structuration de l'espace. Les systèmes pastoraux sont encore qualifiés de « traditionnels ». Le caractère « multi-échelle » des systèmes d'élevage transhumant (dispersion des espaces de production, des espaces de commercialisation) leur confère une étiquette de systèmes difficiles à

maîtriser (Harchies *et al.*, 2007). De ce fait, les initiatives publiques d'aménagement du territoire tiennent rarement compte des dynamiques d'utilisation de l'espace par les transhumants (Binot *et al.*, 2006).

Aussi, entre les années 1990 et 2000, les politiques agricoles de développement de l'agro-industrie ont-elles eu des répercussions significatives sur les systèmes pastoraux transhumants ? Le foncier pastoral exploité de manière saisonnière a été considérablement réduit au profit d'autres usages agricoles, plus intensifs (*berbéré* ou sorgho de décrue, coton). Les programmes d'intensification agricole, d'augmentation des superficies cultivées et d'amélioration des techniques agricoles (irrigation, extension des cultures de coton, par exemple), ont parfois eu un impact direct sur la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants.

Les institutions pastorales traditionnelles, en charge de la gestion des droits d'usage partagés et de la résolution des conflits locaux, n'ont pas toujours été capables de répondre aux nouveaux enjeux. Dans ces conditions, elles ont parfois perdu de leur légitimité aux yeux de certains éleveurs. Ces derniers ont adapté leurs pratiques de production, notamment leur mobilité, pour tenir compte de la modification des calendriers agricoles. Toutefois, les couloirs de transhumance contournant ces zones agricoles sont généralement fortement fréquentés et constituent des goulots d'étranglement en fin de saison sèche. Ainsi, certaines zones stratégiques enregistrent des concentrations de bétail de plus en plus fortes. C'est notamment le cas autour de certaines aires protégées du Nord-Cameroun.





1.3.5 L'impact démographique

Le pastoralisme fait également face à d'autres défis, beaucoup plus internes. Il s'agit en particulier de la croissance démographique des populations d'éleveurs.

Depuis la moitié du 20^e siècle, la population sahélienne a plus que triplé. Suivant une dynamique similaire, l'accroissement de la population dans les zones pastorales serait actuellement de 2,5 à 3,5% par an. Les populations dépendantes de l'élevage pastoral passeraient ainsi du simple au double tous les 25 à 35 ans (African Union, 2010). L'impact de cette croissance affectera l'ensemble de la zone soudanienne dans les années à venir.

En fait, les sociétés pastorales ne sont pas en mesure d'absorber le trop plein démographique à long terme. Les effectifs de bétail, même fortement en hausse, ne pourraient suffire pour assurer la survie d'une population trop importante. Aujourd'hui déjà, de nombreux jeunes, issus de familles d'éleveurs sont contraints de s'éloigner du pastoralisme pour trouver d'autres moyens d'émancipation et de subsistance. Certains se lancent dans l'agriculture, le commerce ou l'administration lorsque leur niveau d'éducation scolaire le permet. Ils mettent ainsi fin à leur mobilité. Encore liés au pastoralisme sur le plan culturel, ils investissent toutefois une part de leurs revenus dans l'achat de bétail. Ils le gardent à proximité de leurs campements ou en périphérie des centres urbains dans lesquels ils vivent et travaillent.

Les propriétaires en question ne pratiquent pas la transhumance, mais leurs animaux s'ajoutent à ceux des transhumants et des autres agropasteurs sur les pâturages en saison sèche. Lorsque leurs troupeaux

atteignent une certaine taille, ces propriétaires, commerçants ou fonctionnaires, emploient de jeunes bouviers pour conduire les animaux sur des aires de pâture plus éloignées. Lors de leurs déplacements, ces derniers ne respectent pas toujours le bornage des couloirs de transhumances et les règles de gestion régies et négociées par les institutions locales et les autorités étatiques. De telles situations sont souvent à l'origine d'importants conflits locaux lorsque les animaux dévastent les champs des agriculteurs.

D'autres jeunes éleveurs ne prospèrent pas et se limitent à un petit élevage. Ils souffrent de l'absence d'alliances nécessaires pour accéder aux zones stratégiques. Ils peuvent alors être contraints de développer des activités comme la coupe des arbres pour la production et la vente du charbon de bois, etc. D'aucuns se reconvertissent en braconniers ou s'orientent vers des activités de prélèvement et d'exploitation illicite des ressources naturelles. Ces jeunes issus des communautés pastorales auraient également tendance à rejoindre des gangs et des groupes rebelles. Ils participeraient à entretenir le climat d'insécurité qui tend désormais à caractériser les périphéries des aires protégées les plus isolées où bandits et groupes rebelles trouveraient refuge. Ce fut notamment le cas du parc national du Faro au Cameroun il y a quelques années. L'implication des jeunes éleveurs dans ce phénomène témoigne d'une crise complexe des sociétés pastorales, alimentée par les tensions intergénérationnelles, un manque d'intérêt des États pour ces populations mobiles, une tendance à la paupérisation et une insécurité de plus en plus manifeste sur les espaces pastoraux.

2. L'interface élevage-aires protégées

Jusqu'alors plutôt diffuse, l'interface élevage-aires protégées devient aujourd'hui une problématique prioritaire en périphéries des espaces protégées, au sein de zones tampons ou dans des ensembles plus larges comme le Grand Zakouma. Ces périphéries sont à la fois des zones d'habitats de la faune sauvage, des terres arables pour les agriculteurs et des zones de parcours pour les pasteurs. La superposition des usages accroît les risques de conflits pour l'accès aux ressources naturelles entre éleveurs et agriculteurs ou entre éleveurs et agents de la conservation. Suivant les sites, l'analyse des enjeux peut paraître différente, dégageant des priorités axées sur la réduction des effectifs d'élevage, ou au contraire, sur le contrôle des dynamiques agricoles, ou encore directement sur la sécurité. Cependant, les propositions d'actions retiennent toujours le besoin d'intégrer le pastoralisme transhumant dans la gestion des aires protégées dans le but d'atténuer les conflits locaux susceptibles d'affecter les habitats de la faune sauvage. Cette démarche nécessite aussi de comprendre les enjeux à l'échelle des territoires de transhumance et de la région dans le cas de transhumance transfrontalière.

2.1 Des problématiques bien spécifiques selon les sites

Suivant les sites et leurs périphéries, leurs spécificités écologiques, leur situation géographique, les populations qui les entourent, leur organisation politique et socio-économique, le type de pastoralisme pratiqué, etc., les problématiques de l'interface élevage pastoral-aires protégées peuvent se poser différemment. Cependant, dans la majorité des situations, elles se traduisent par des rapports conflictuels entre éleveurs, agriculteurs et agents de la conservation, autour des questions d'accès aux ressources, de dégradation des habitats de la faune sauvage et de braconnage.

Pour faire face à ces situations, la majorité des orientations préconisées va dans le sens d'une forte intégration entre la conservation de la biodiversité et le développement local des périphéries des aires protégées, d'autant plus que celles-ci se caractérisent par l'extrême pauvreté des populations qui y vivent.

Les cas du parc national de Waza, du Grand écosystème de Zakouma et du paysage Bili-Uéré – Garamba – Chinko présentent une diversité de problématiques et de solutions proposées.

Parc national de Waza (Cameroun) : des concentrations de bétail hors-normes

L'Extrême-Nord du Cameroun est un véritable carrefour de routes commerciales et de cultures. Les éleveurs, leurs troupeaux et la faune sauvage ont longtemps coexisté en harmonie sur les pâturages de la plaine d'inondation de Waza-Logone. Chaque année, des transhumants s'installaient pour la saison sèche avec leurs troupeaux, entretenant des relations économiques et sociales fortes avec les populations locales. Des éleveurs ont peu à peu fixé leurs familles et une partie de leurs animaux sur d'anciennes zones de pâturage qui leur étaient attribuées par les autorités traditionnelles locales. Ils y ont débuté une petite agriculture. Les surfaces exclusivement réservées aux troupeaux se sont alors considérablement réduites.

Dans ce contexte de pression foncière, les règles d'accès au foncier pastoral semblent aujourd'hui être remises en cause par les autorités traditionnelles. Les éleveurs sont poussés à renégocier les sites d'installation sur lesquels ils sont parfois installés depuis plusieurs générations. Pour éviter les spoliations, l'occupation des sols doit être visible en permanence dans le paysage. En conséquence, les éleveurs, devenus agro-pasteurs, ont tendance à étendre les surfaces qu'ils cultivent aux dépens des aires de pâturages. Ils affirment ainsi leurs droits sur la terre (Kossoumna Liba'A, 2018). Le bétail est alors repoussé et se concentre sur les rares savanes encore disponibles. L'augmentation du cheptel sur ces zones engendre le surpâturage et les feux de brousse. Les conflits entre les populations locales, les agriculteurs, les éleveurs sédentarisés, les transhumants et la faune sauvage sont désormais quotidiens pour l'accès aux points d'eau et aux aires de pâture de plus en plus rares.

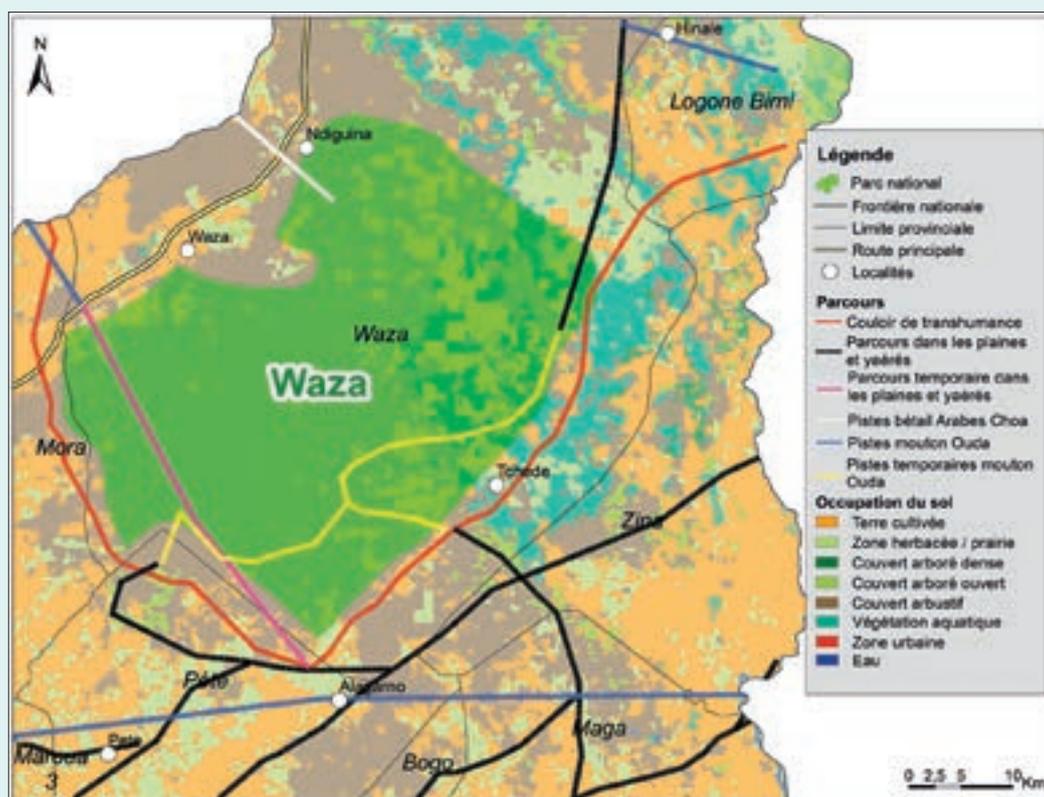
Parc national de Waza (Cameroun) : des concentrations de bétail hors-normes (suite)

La figure 5 montre la présence des pistes de transhumance à la lisière et même à l'intérieur du parc national de Waza.

De janvier à juillet, l'arrivée d'importants troupeaux par le Nord menace encore un peu plus les écosystèmes. Au cours de cette période, plus de 100 000 têtes de bovins peuvent être recensées dans la seule plaine d'inondation de Waza-Logone. Les mouvements en question accentuent les risques de surpâturage, de tassement des terres et de dégradation des sols par endroits. La capacité de charge du bétail est souvent plus que dépassée. Elle avoisine les 17,5 unités bétail tropical (UBT) à l'hectare (Jiagho, 2018). Elle était pourtant estimée entre 8 et 10 UBT par hectare à la fin des années 1990 (UICN & CBLT, 2007).

Par ailleurs, les séjours des transhumants et de leurs troupeaux s'étendent de plus en plus après juillet alors que les premières pluies tardent à tomber. Les éleveurs peuvent s'installer sur des périodes dépassant parfois six mois, notamment à l'est du parc national de Waza, une zone inondable où subsistent des mares d'eau pérennes. De nombreux éleveurs s'installent de manière plus durable encore.

Figure 5 – Parcours pastoraux autour du parc national de Waza



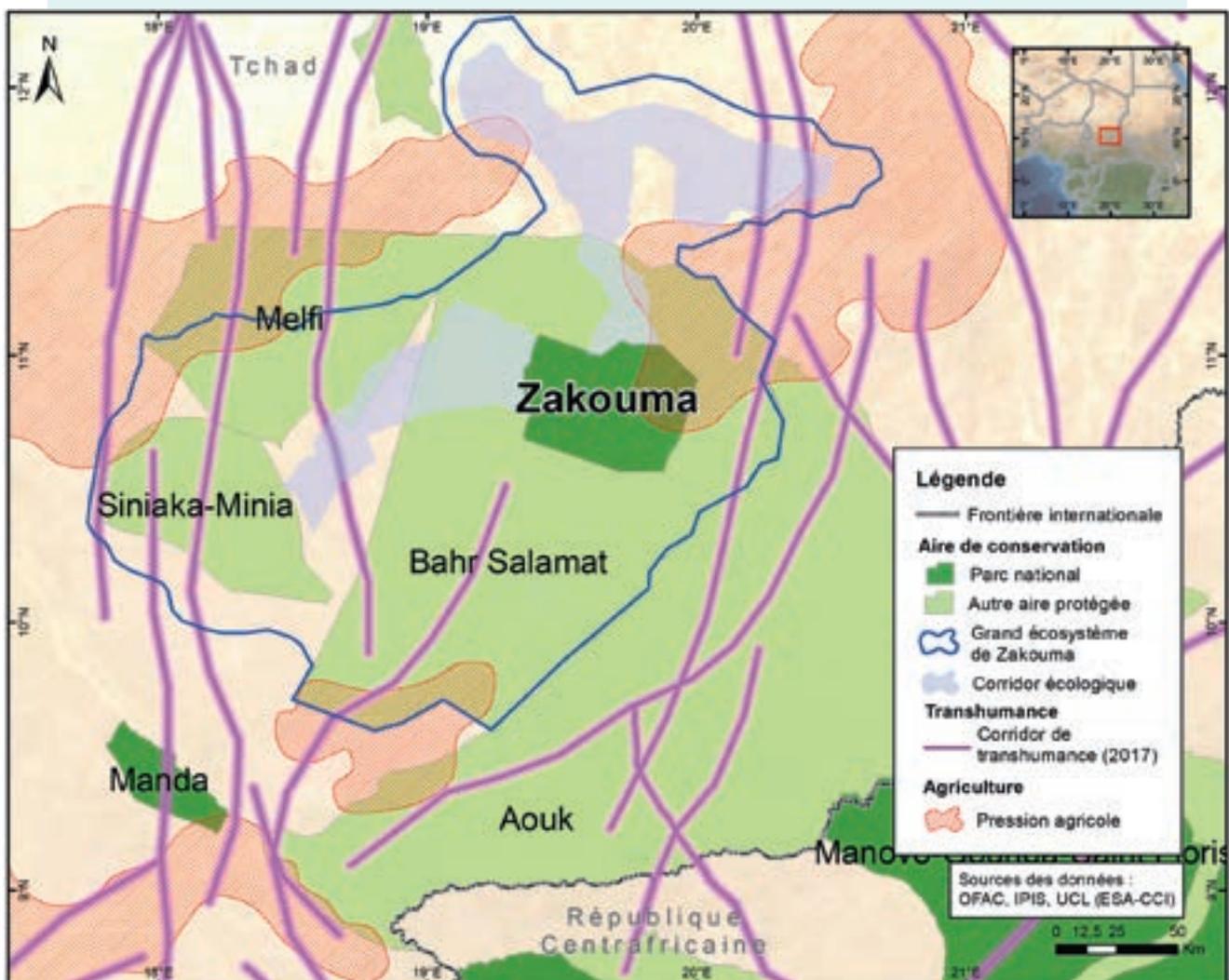
De leur côté, les agro-pasteurs locaux intensifient leurs investissements dans l'élevage. Éleveurs de caprins pour la plupart, ils complètent l'alimentation de leurs animaux par le fourrage ligneux. Cette situation provoque une coupe parfois incontrôlée de la ressource ligneuse. On estime ainsi à 478 ha, la superficie de couvert forestier qui disparaît en moyenne chaque année sur les périphéries du Parc national de Waza (Jiagho *et al.*, 2016). L'habitat naturel est ainsi modifié de manière préoccupante. La faune sauvage s'en trouve affectée et les conflits s'accroissent entre les services de la conservation et les éleveurs transhumants. Cet état de choses perturbe les activités de conservation de la faune dans le parc national de Waza.

Grand Zakouma (Tchad) : une forte extension du domaine agricole

Le Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (figure 6) couvre une superficie d'environ 25.000 km². Il inclut des zones d'habitats de la faune sauvage dont certaines classées en aires protégées et d'autres occupées par les communautés humaines sédentaires et transhumantes. La cohabitation entre agriculteurs, éleveurs et faune sauvage est un défi permanent au regard de la multiplicité des acteurs et des usages partagés des ressources. La région est notamment caractérisée par des dynamiques très fortes entre les couloirs de déplacements de la faune sauvage, principalement les éléphants et les grandes antilopes, le front de colonisation agricole et les parcours de transhumance des éleveurs. Ces différentes modalités d'occupation du sol se superposent bien souvent dans l'espace mais aussi dans le temps.

Les espaces de végétation s'étendent de part et d'autre des limites du parc. Ils permettent à la faune sauvage de poursuivre ses migrations saisonnières en dehors du parc. En saison des pluies, les éléphants fréquentent le Nord et le Sud-ouest du parc. Ces dernières années, la gestion du

Figure 6 - Colonisation agricole et axes de transhumance sur l'ensemble territorial du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma



Grand Zakouma (Tchad) : une forte extension du domaine agricole (suite)

Le parc national s'est considérablement améliorée. Les grands mammifères sont revenus en nombre. Sur les zones périphériques, cette dynamique commence à occasionner des conflits avec les populations de la périphérie. Les dégâts sur les cultures des paysans et des attaques des carnivores sur le bétail domestique sont en augmentation. Ils génèrent une certaine conflictualité entre les agents du parc et les populations agricoles, qui peuvent être à l'origine d'actes de braconnage par simples représailles.

La zone de Zakouma constitue un grenier agricole pour le Tchad en raison de sa production céréalière parmi les plus élevées du pays (notamment celle du sorgho de décrue dit berbéré). L'extension des cultures de berbéré est la cause majeure du déboisement dans la zone périphérique du parc et constitue la principale menace contre la préservation de la faune. Autrefois utilisées comme aires de pâturage ou zones de cueillette, les savanes sont déboisées. Là où la végétation apparaît encore « intacte », divers signes du paysage marquent les limites des jachères reconnues par tous et socialement appropriées. Ces espaces aux limites fluctuantes, avec des droits fonciers bien établis au niveau des terroirs villageois, font l'objet de négociations locales permanentes (Binot, 2011).

Enfin, la zone accueille des éleveurs transhumants qui descendent du Nord chaque année en fin de saison des pluies (octobre-novembre). Ils s'installent dans les plaines avoisinantes du parc avec leurs dizaines de milliers de têtes de bétail. Une partie de ces éleveurs ne restent que quelques jours avant de poursuivre leur déplacement en RCA, parfois jusqu'au sud-est de la RCA. Les éleveurs pratiquant la moyenne transhumance y séjournent quant à eux pendant la durée de la saison sèche. Leurs troupeaux profitent de la fin des récoltes du berbéré. Certaines familles d'éleveurs s'installent plus durablement et développent une petite agriculture. Des agriculteurs sédentaires investissent également dans l'élevage pour diversifier leurs revenus. On note alors un accroissement important du cheptel bovin et le niveau d'exploitation agro-sylvo-pastorale augmente. Les pressions sont extrêmement fortes autour des couloirs de transhumance lorsque des milliers de têtes de bétail se retrouvent dans la zone périphérique. Les déplacements des animaux se complexifient. Les couloirs de transhumances sont réduits et parfois totalement obstrués par les cultures alors que l'accès vers d'importantes zones d'usage mixte est très difficile à cause de l'extension des activités agricoles.

L'avancée du front agricole sur les savanes et le domaine pastoral que constituent les couloirs de transhumance, et la croissance des effectifs de bétail liée à l'installation plus durable des transhumants et aux investissements des agriculteurs résidents dans l'élevage, constituent les principales causes de la dégradation des ressources fauniques. Ces dynamiques sont à l'origine de l'augmentation des conflits entre éleveurs et agriculteurs, entre éleveurs eux-mêmes, et plus généralement entre l'homme et la faune sauvage (destruction des cultures par les ravageurs et attaques de bétail par les fauves, abattage des animaux pour le commerce).

Plusieurs travaux ont été menés dans le parc national de Zakouma pour mieux comprendre les dynamiques en jeu, la diversité des acteurs, leurs stratégies respectives, les enjeux (politiques, alimentaires, économiques, énergétiques, socio-culturels) à court et moyen terme autour des ressources naturelles. Cela a conduit au développement d'une approche paysage de gestion des questions de conservation, d'agriculture et d'élevage. Il s'agit de passer à une démarche d'intégration du parc et des domaines vitaux de la grande faune dans le développement des territoires périphériques via l'application d'un plan d'utilisation des terres inclusif. En particulier, la mise en place du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma doit permettre d'élargir la démarche de la conservation en y intégrant le rôle des communautés locales.

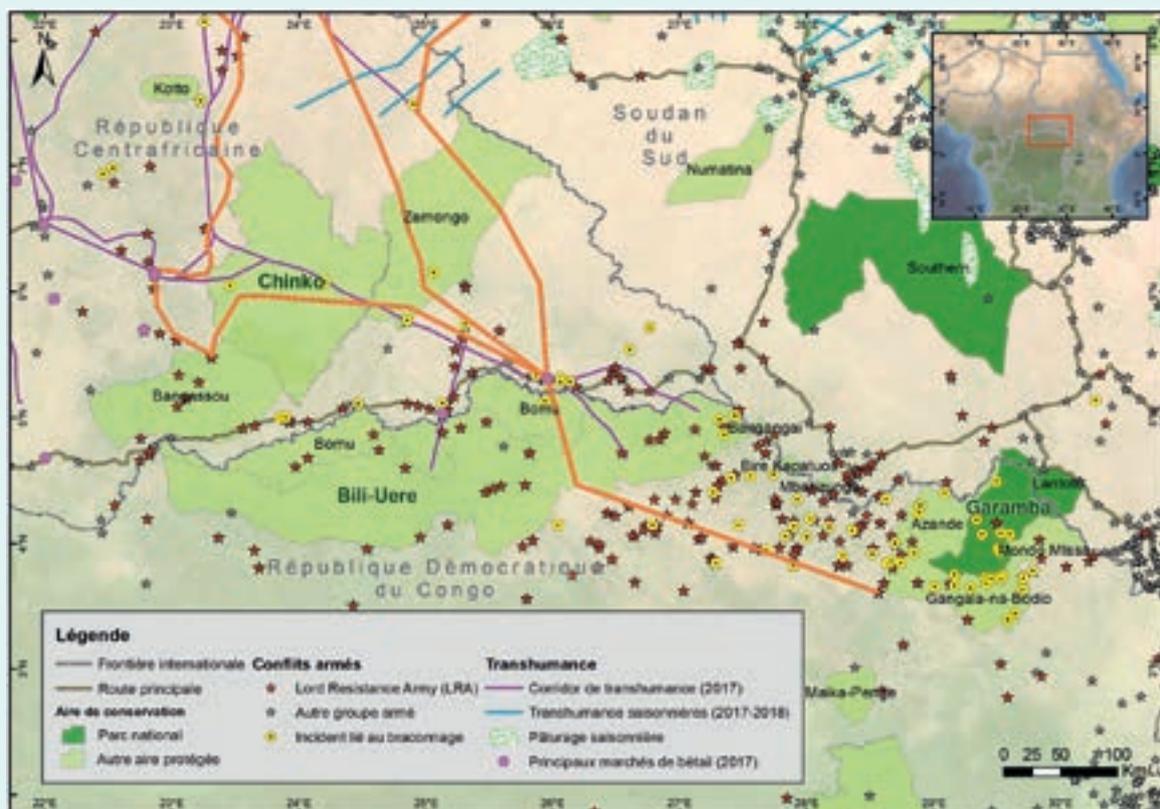
Paysage Bili-Uéré - Garamba - Chinko (RDC et RCA) : l'insécurité en question

Ce paysage comprend les complexes de la Garamba (parc national de la Garamba et trois réserves de chasse : domaine de chasse de Bili-Uéré et réserve de Bomu en RDC, et la réserve de Chinko en RCA). Cette région enclavée et très faiblement peuplée (2,9 habitants au km²) est située de part et d'autre de la frontière entre la RDC et la RCA, proche du Soudan du Sud (figure 7). Elle est peuplée par des communautés agricoles et d'éleveurs transhumants. L'absence de contrôle territorial par les deux États durant ces 20 dernières années et la quasi-absence de services publics ont aussi facilité l'installation de plusieurs groupes armés, comme l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). Bien équipés, ces groupes participent au grand braconnage de manière active (Ondoua *et al.*, 2017).

Plusieurs groupes de pasteurs transhumants évoluent dans la région de manière saisonnière : Arabes (du Tchad et du Soudan) et Peuls (Fulani ou Bororo, divisés en plusieurs clans et plus ou moins indépendants les uns des autres). Ces derniers sont originaires des régions situées de part et d'autre de la frontière entre la RCA et le Cameroun. Ils y ont entamé une lente migration vers l'Est de la Centrafrique dans les années 1920. Leurs mouvements se sont accélérés pour s'orienter vers la RDC au début des années 2000, sous l'effet de divers facteurs comme les sécheresses successives, les « événements » politiques répressifs, les mouvements de fronts d'insécurité consécutifs aux guerres civiles en RDC ou au Soudan, les opportunités économiques offertes parfois autour des aires protégées ou dans les camps de réfugiés.

En RDC, les communautés agricoles locales accusent ces pasteurs transhumants de collaborer avec des groupes armés et avec les grands braconniers, et de procéder à des partages d'informations

Figure 7 - Conservation, insécurité et transhumances : enjeux de la zone transfrontalière entre la RCA, la RDC et le Soudan du Sud.



et de denrées alimentaires avec ceux-ci. En réalité, les grands braconniers utilisent bien souvent les sentiers et pistes tracés par les troupeaux transhumants. Ils évitent toujours ainsi les centres et zones de forte concentration humaine. À l'inverse, les transhumants sont parfois contraints de s'armer eux aussi pour faire face à l'insécurité. Cet état des faits amène les populations locales à les assimiler aux rebelles et aux grands braconniers.

En RCA, de décembre à mai, chaque année, des transhumants arrivent du Nord-est et s'installent dans la zone de Chinko. Ces éleveurs sont armés pour protéger leurs animaux d'éventuelles exactions de groupes rebelles évoluant sur leurs parcours. Il s'agit pour la plupart de bergers employés par de riches notables du Darfour. Si, la cohabitation avec la réserve de Chinko peut sembler plus apaisée qu'en RDC, il est parfois difficile de distinguer les pasteurs des grands braconniers ou des groupes rebelles. La confusion peut accentuer, une fois encore, le climat de peur et d'insécurité parmi les populations locales.

Le passage des troupeaux à proximité des aires protégées pose plusieurs problèmes aux gestionnaires desdits espaces. Les troupeaux menacent les habitats naturels de la faune sauvage et les éleveurs pratiquent une chasse parfois intensive au moment de leur passage.

Les migrations des transhumants vont s'intensifier dans ces régions enclavées, sous l'effet du changement climatique et de l'insécurité croissante en RDC et en RCA, où les États n'assurent qu'un contrôle territorial réduit. Les législations actuelles ne sont plus adaptées à la situation depuis fort longtemps. Elles apparaissent totalement inadéquates à la régulation des passages des troupeaux de part et d'autre des frontières. Les transhumants y sont à la fois victimes et acteurs de l'insécurité. Des investissements destinés à sécuriser les parcours de transhumance, notamment les points d'eau et l'amélioration de l'accès aux marchés, paraissent aujourd'hui être la meilleure solution. L'objectif est de réduire les conflits entre communautés et instaurer une gestion durable des ressources en accord avec les objectifs de conservation.

2.2 Intégrer la problématique de la transhumance pastorale dans la gestion des périphéries des aires protégées

2.2.1 Promouvoir l'approche paysage pour une gestion intégrée des aires protégées

L'intégration des aires protégées peut être définie comme «un processus visant à faire en sorte que les aires protégées, les corridors et le support avoisinant sont conçus et gérés de manière à favoriser la connectivité et le bon fonctionnement du réseau écologique». L'intégration des aires protégées peut être définie également comme l'intégration des valeurs, des impacts et des dépendances de la diversité biologique et des fonctions et services écosystémiques fournis par les aires protégées dans des secteurs déterminants tels que l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière, l'exploitation minière, l'énergie, le tourisme, le transport, l'éducation et la santé (CBD, 2018). Ainsi, l'intégration des aires

protégées et des aires de conservation dans les paysages est un facteur essentiel de la durabilité et de l'efficacité des mesures de conservation qui favorisent la connectivité. Il convient d'inclure les utilisateurs des terres dans la création et la gestion des aires protégées et d'élaborer de nouveaux types d'aires protégées ou d'aires de conservation qui permettent l'occupation et l'utilisation des terres en conformité avec les objectifs de conservation. La création d'aires protégées qui intègrent des communautés humaines en périphérie d'aires protégées et d'aires de conservation plus strictes (comme les parcs nationaux) contribuerait à améliorer la connectivité en créant des zones de transition entre les aires protégées et le reste de la matrice, ce qui favoriserait l'intégration dans le paysage. Les initiatives liées à la connectivité devront tenir compte de la conservation des terres privées pour être fructueuses à l'échelle du paysage. Des mesures incitatives pourraient être mises en place pour favoriser la coopération communautaire visant le maintien de valeurs particulières dans les zones

de transition. Par exemple, des stratégies de paiement pour les services écologiques (puits de carbone, paiement minimum pour la filtration de l'eau, confinement des eaux, etc.) pourraient être proposées afin d'assumer les coûts prévus des services et d'accroître l'intégration en reconnaissant la valeur obtenue.

La mobilisation et la participation communautaires dans la planification de la conservation sont essentielles à l'intégration des aires protégées et des aires de conservation dans le paysage. Pour renforcer le sentiment d'appartenance des résidents et leur volonté à jouer à un rôle actif dans l'atteinte des objectifs de conservation, une charte pourrait être élaborée en collaboration avec tous les intervenants qui adhèrent volontairement à la charte, ce qui confirmerait leur engagement pour une période déterminée, avec l'option de renouveler leur participation. Cela attesterait de l'intention des communautés de réaliser des projets fonciers, y compris une vision à l'égard de la planification de l'aménagement du territoire et de la conservation. Ces chartes pourraient être régies par les lois provinciales sur les aires protégées ou la planification de l'aménagement du territoire.

2.2.2 Promouvoir des plans d'utilisation des terres tenant compte des logiques spatiales propres à la transhumance

Sur un même territoire, en périphérie d'une aire protégée, plusieurs types de transhumants interagissent. Pour chaque type de transhumant, le rapport à l'espace et au temps peut être différent. Suivant leurs pratiques de production, grands transhumants, agro-pasteurs et néo-éleveurs dont les

troupeaux sont conduits par des bergers employés, ont tous des intérêts propres. Il en est de même pour les autres acteurs du territoire, gestionnaires des aires protégées et de la faune sauvage, de l'agriculture, des exploitants des ressources minières, des personnels de l'administration, etc.

Cette superposition entre la mobilité des transhumants et le rapport à l'espace des autres utilisateurs, couplée aux questions de sécurité, représente une source de conflits. Aussi, concevoir une approche tenant compte de l'ensemble des types de mobilité et des usages de toutes les parties est-elle primordiale pour mettre sur pied une gestion apaisée des transhumances autour des aires protégées.

À cet effet, les plans d'utilisation des terres constituent des outils intéressants. Notamment parce que leur élaboration passe par un processus qui se veut inclusif pour rendre compte de la complexité des enjeux de pouvoir entre acteurs. La démarche doit mettre en lumière :

- la **diversité** des acteurs, leur absence ou la faible implication de certaines parties prenantes, leurs logiques spatiales, leurs relations avec le foncier, l'affectation des terres et de ses usages ;
- la **mobilité** saisonnière qui constitue une composante clé des dynamiques locales d'exploitation des ressources naturelles ;
- l'**interdépendance** des acteurs et des systèmes de production agricole et d'élevage transhumant. Les deux systèmes suivent des logiques spatiales différentes en termes de droits d'accès aux ressources mais leurs pratiques sont complémentaires. Elles sont le fruit de négociations encadrées par



des dispositifs sociopolitiques bien établis. Les communautés pastorales et agricoles peuvent être ethniquement distinctes mais sont généralement économiquement complémentaires et socialement intégrées (Huchon, 2018).

Outre le fait qu'il permet de récolter une information riche sur les territoires locaux, le processus d'élaboration d'un plan d'utilisation des terres participe à renforcer la résilience des communautés rurales. Il s'agit là d'un élément capital pour éviter les conflits homme-faune. La délimitation et la reconnaissance d'espaces spécifiques visent ainsi autant la sécurisation des ressources (fauniques ou pastorales) que la légitimité des acteurs (transhumants saisonniers par exemple) en tant qu'« ayants-droits » à l'espace, notamment dans des contextes à forte pression foncière (Binot *et al.*, 2006). C'est la raison pour laquelle il est important de veiller à ce que :

- les plans répondent aux deux logiques spatiales (sécurisation des ressources et légitimité des acteurs), sans quoi les complémentarités locales entre agriculture et élevage risquent d'être déstabilisées ;
- les éleveurs transhumants et les agriculteurs soient considérés au même titre et associés à l'élaboration de ces plans, bien qu'il soit toujours plus difficile d'associer les transhumants, saisonniers, dont les institutions légitimes ne sont pas toujours représentées localement sur les sites (car résident souvent sur les territoires de saison des pluies) ;
- les plans fassent l'objet de discussions aux échelles locale et régionale (du parcours) car les transhumances s'organisent à l'échelle de parcours ;
- les discussions ne fassent pas intervenir seulement des groupes « artificiels », uniquement formés pour les besoins d'un projet. La prise en compte des conflits d'intérêt liés à la maîtrise foncière peut ainsi s'avérer problématique dans un premier temps. Elle permet toutefois d'inclure certaines autorités coutumières dont les positions pourraient, par la suite, devenir des sources de blocages et de conflits ;
- l'on dépasse le stade de la simple participation des populations locales, et notamment des populations de transhumants. Il est nécessaire de veiller à définir les rôles et les responsabilités de chacun et d'associer également les acteurs dans la gouvernance.

Rappelons que de tels plans d'utilisation des terres doivent surtout constituer des outils de négociation qui peuvent évoluer. Ils peuvent notamment permettre de prioriser des investissements et des aménagements et de fixer des objectifs à ces espaces multi-usagers. Surtout, ils offrent une représentation élargie de l'aménagement local, des couloirs de transhumance et des corridors écologiques, des points d'eau (situation, type d'ouvrages, mares ou forages) et de leur fonctionnalité selon les types d'utilisateurs, des sites de production de fourrage (type de fourrage suivant les utilisateurs), des points de contrôle pour les services vétérinaires et la sécurité, etc. Dans un second temps, la construction de nouvelles infrastructures à des fins pastorales (stations pastorales, mares, couloirs, marchés à bestiaux, parcs de vaccination et fournitures de soins de santé mixte, etc.) permet de poursuivre le dialogue avec l'ensemble des parties et d'orienter les trajets des troupeaux sur un territoire déterminé.

Selon les cas, ces plans permettent éventuellement d'établir une démarcation consensuelle des limites des aires protégées connues de tous les acteurs. Leur processus de définition facilite ensuite l'efficacité des mesures de surveillance, renforce les capacités des gestionnaires de la faune en matière de renseignement, de logistique et d'utilisation des outils technologiques, et permet de s'adapter aux menaces émergentes.

2.2.3 Penser à l'échelle des parcours de transhumance

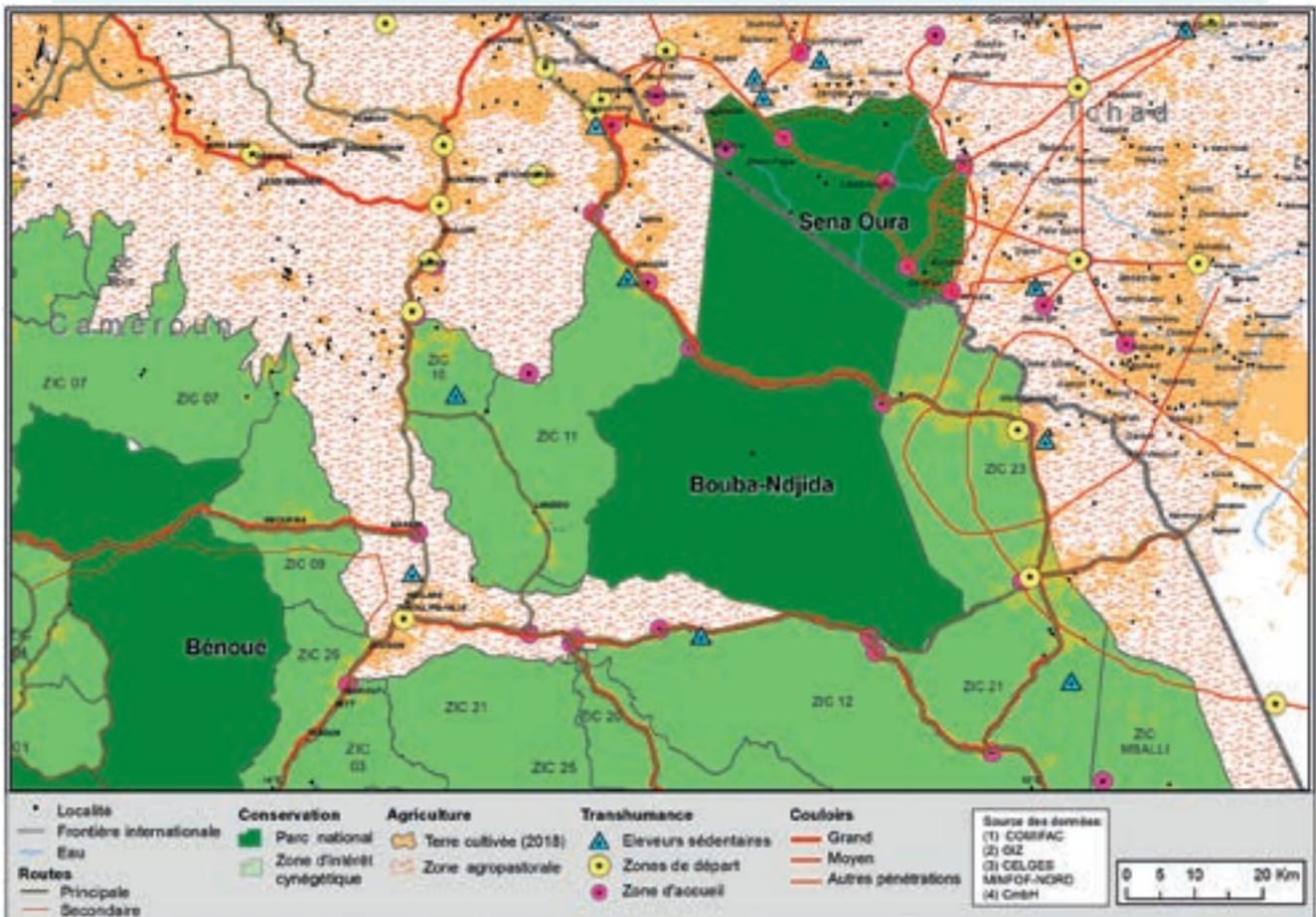
Pour mieux appréhender la complexité des interactions entre une aire protégée et la transhumance, il est important de comprendre le fonctionnement spécifique des différents systèmes d'élevage pratiqués sur la zone périphérique de l'aire protégée concernée. L'analyse des dimensions spatiales de la transhumance constitue un préalable essentiel pour la mise en place d'un dialogue constructif entre les gestionnaires des aires protégées et les éleveurs, lequel permet ensuite de cerner avec précision les déterminants de leurs actions et la place de l'aire protégée et de sa périphérie dans la vie des éleveurs.

Pour cela, il est essentiel de considérer plusieurs niveaux, imbriqués les uns dans les autres. Le premier niveau (petite échelle) englobe l'ensemble des parcours qui mènent à l'aire protégée en question, de la zone de départ des éleveurs jusqu'aux pâturages de saison

La Binationale Séna-Oura - Bouba-Ndjida (BSB) Yamoussa : mieux connaître la transhumance pour cibler les priorités de gestion

Le complexe BSB Yamoussa, créé en août 2011, à travers un accord de partenariat signé entre le Tchad et le Cameroun, constitue un ensemble écologique composé par deux principales aires protégées : (i) le parc national de Séna-Oura au Tchad et le parc national de Bouba-Ndjida au Cameroun. Le complexe BSB Yamoussa est entouré de plusieurs Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) au Cameroun et d'une zone périphérique au Tchad. Des pressions extérieures multiformes s'amplifient sur ces deux aires protégées générant des conflits agro-sylvo-pastoraux en lien avec une intensification des phénomènes migratoires, un empiètement progressif des activités agro-pastorales, le développement d'activités d'extraction minières (orpaillage anarchique), une gestion conflictuelle de la transhumance et une intensification des activités du braconnage. La progression rapide du front agricole accroît notamment les difficultés de déplacement des troupeaux transhumants et accentue les risques de conflits fonciers multiformes. La majeure partie du BSB est couverte de zones peu fertiles pour l'agriculture. En fin de saison sèche, l'eau devient rare. Les rivières, appelées localement « mayo », sont asséchées, les pâturages sont dégradés. L'accès à l'eau, plus encore que le pâturage, est le problème majeur tant pour le bétail, que pour la faune sauvage.

Figure 8 - Transhumance et occupation des terres dans l'espace BSB Yamoussa





La Binationale Séna-Oura - Bouba-Ndjida (BSB) Yamoussa

Depuis 2014, plusieurs études réalisées dans le cadre de la maîtrise de la problématique de la transhumance au Cameroun (Nord et Extrême-Nord) ont permis de mieux cerner les dimensions spatiales, sociales, économiques, techniques et politiques de la transhumance dans cette zone.

Les Peuls exclusivement nomades sont très minoritaires. La plupart des transhumants opèrent des déplacements saisonniers, sans passer les frontières. Il s'agit surtout d'agro-pasteurs ou d'agro-éleveurs. Les troupeaux de 40 à 60 têtes sont conduits par des bouviers venant des zones du Nord de Garoua. La transhumance saisonnière transfrontalière entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria existe également, le plus souvent pratiquée par de jeunes bouviers salariés. Les troupeaux en provenance du Tchad vers le Cameroun sont plus importants que les troupeaux en provenance du Nigéria, ou que ceux en provenance du Cameroun vers le Tchad. En principe, les grands couloirs de transhumance définis par arrêté du ministère en charge de l'élevage sont connus par tous. Les couloirs de petite et moyenne transhumance relèvent quant à eux de pratiques plus locales et coutumières. Sur ces derniers, les transhumants se plaignent du débordement des cultures.

Ces travaux préalables permettent aujourd'hui de construire les éléments de dialogue engageant les différents acteurs, de concilier les points de vue, et d'orienter les futures interventions dans le contexte transfrontalier du complexe BSB Yamoussa, sur la base d'une implication réelle des communautés locales. Ainsi, il s'avère que les populations locales reconnaissent l'importance des aires protégées, notamment dans leurs capacités à freiner le développement du front agricole. Elles revendiquent toutefois l'augmentation des surfaces affectées à l'agriculture et à l'élevage. En d'autres termes, elles acceptent les parcs, mais moins la présence des ZIC qui les entourent. La problématique des ZIC constituera alors une des priorités des appuis aux périphéries des parcs. La mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits liés à la transhumance doit permettre d'établir un dialogue constructif et des relations positives entre les gestionnaires des aires protégées et les usagers de l'espace BSB, et assurer l'utilisation durable des biens et services fournis par les milieux naturels.

sèche visés (figure 3). Le second niveau (échelle intermédiaire) désigne les étapes des parcours, en amont et en aval de l'aire protégée (zone de départ, zone de déplacement rapide sans points d'eau permanents, zone de transit ou zone d'arrivée, suivant la position de l'aire protégée au sein du parcours). Enfin, le niveau local (grande échelle) est celui de la périphérie directe de l'aire protégée avec ses pâturages et ses points d'eau qui accueillent les transhumants de passage ou ceux qui s'installent.

Cette étape de diagnostic du parcours pris dans sa globalité permet d'apprécier les stratégies des différents types de transhumants. Elle permet de comprendre comment les éleveurs considèrent la périphérie de l'aire protégée au sein de l'ensemble plus vaste du parcours : une zone essentielle après des déplacements rapides des troupeaux, une zone de transit, une destination finale, etc. Suivant la position de l'aire protégée sur les parcours de transhumance, les problématiques de gestion peuvent différer, les besoins des animaux et les objectifs des éleveurs n'étant pas nécessairement les mêmes. Les actions à mettre en œuvre au niveau local par le gestionnaire de l'aire protégée pourront alors être différentes selon les cas.

2.2.4 Considérer le rôle des transhumants dans la gestion de l'insécurité

De manière générale, l'élevage transhumant participe à la mise en valeur de vastes espaces isolés assurant une présence humaine dans des zones isolées, aux confins des pays, à forts enjeux sécuritaires (OCDE, 2014). Il constitue une ligne de défense essentielle contre l'insécurité par l'occupation de l'espace. La relation entre la mobilité des troupeaux et la sécurité fonctionne cependant dans les deux sens (COMIFAC & GIZ, 2019). Les éleveurs sont souvent les premières victimes des groupes rebelles et de bandits impliqués dans le grand braconnage. Les éleveurs essaient d'éviter les affrontements avec ces groupes mais ils peuvent également être amenés à soutenir, de près ou de loin, les opérations des braconniers, en cachant des armes ou en les renseignant.

Dans ces conditions, les gestionnaires des aires protégées ont tout intérêt à entretenir des rapports constructifs avec les transhumants, qui peuvent s'avérer être de précieuses sources d'informations sur les réseaux de grands braconnages. Selon le contexte, ceci peut être

mené de diverses manières, via le développement de services de base accessibles aux éleveurs transhumants en périphérie des aires protégées par exemple.

Les gestionnaires des aires protégées doivent se positionner au cœur des enjeux d'aménagement et de sécurité, en tant qu'acteurs du territoire, au même titre que les autres acteurs socio-politiques. La mise en place d'un plaidoyer auprès des autorités étatiques et des leaders politiques locaux sur l'intérêt du pastoralisme transhumant peut alors être une solution pour obtenir la confiance des leaders des communautés pastorales, développer des relations constructives avec les éleveurs et s'assurer de leur soutien dans la lutte contre le grand braconnage.

2.2.5 Envisager l'ensemble des réseaux d'échanges

Trop souvent, les cartes produites pour la gestion des aires protégées sont centrées sur la stricte gestion des parcs et de leurs zones périphériques. Or, les questions de grand braconnage et de la transhumance ne peuvent être uniquement réglées à l'échelle locale ou seulement à l'intérieur des limites des aires protégées. Ainsi, d'importants efforts doivent être menés pour établir une cartographie intégrant les aires protégées et d'autres types d'utilisation des terres, y compris les territoires de transhumance à l'échelle des parcours. Pratiqués depuis des décennies, les principaux parcours de transhumance sont souvent inscrits dans le paysage et largement reconnaissables. Plusieurs projets ont aussi matérialisé les limites des principaux couloirs de passage des animaux sur les sites les plus problématiques. Les tracés sont parfois entérinés par l'administration, et parfois même bornés. De tels chantiers ont déjà été lancés au Tchad (projet Almy Bahaim) ou en Afrique de l'Ouest.

Il convient également de développer des mécanismes régionaux d'observation et d'information sur les enjeux communs à la conservation de la biodiversité et à la gestion des transhumances. Le développement de réseaux d'échanges entre les gestionnaires des aires protégées concernées par les transhumances, les acteurs de la sécurité et ceux du développement pastoral pourrait être un bon moyen de décloisonner les thématiques. De tels réseaux pourraient également servir à alimenter des bases de données statistiques utiles à la gestion globale des interfaces entre terri-



toires de la transhumance et des aires protégées et/ou leurs zones périphériques, aux bornages des parcours les plus problématiques, à la définition de lignes directrices pour la revue des législations sur les parcours de transhumance abandonnés ou surchargés, ou sur les parcs virtuels qui n'existent que sur le papier.

2.2.6 Soutenir les institutions coutumières et les initiatives de diplomatie locale

Les institutions traditionnelles en charge de la gestion des déplacements font généralement face à d'importantes contraintes structurelles. Par exemple, leurs capacités à répondre aux enjeux du changement climatique et de l'insécurité sont généralement réduites. En conséquence, elles perdent une part de leur légitimité et bon nombre d'éleveurs et de nouveaux propriétaires de troupeaux se détournent de leur autorité. Le soutien à ces institutions traditionnelles ou autres cadres de concertation adaptés est cependant essentiel pour comprendre et mettre en œuvre les accords et les alliances sur l'usage partagé et raisonné des ressources naturelles. Ce soutien des gestionnaires des aires protégées auprès de ces institutions encourage la diplomatie locale et favorise les accords inclusifs.

Dans le contexte du parc national du Faro au Cameroun par exemple, ces initiatives ont facilité la mise en place d'accords sur la mobilité, l'évaluation des capacités de charge des aires de pâture les plus fréquentées et influencé la perception des parties considérées. Le soutien au Réseau des associations des transhumants du Grand Faro, porté par le Lamido de Tchamba (chef traditionnel Peul), permet ainsi aux divers acteurs de discuter et de négocier divers sujets liés à la gestion de la mobilité pastorale autour du parc national. De part et d'autre de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, les acteurs concernés étaient déjà traditionnellement liés mais

les systèmes d'alliances étaient en perte de légitimité. Avec le soutien du Lamido, ce réseau a donc permis de réactiver l'intérêt de l'ensemble des communautés de transhumants et d'insérer d'autres problématiques dans les débats locaux, telles que la lutte contre l'insécurité (le parc était devenu un refuge pour les preneurs d'otages et des bandits de grand chemin) et la protection des ressources naturelles.

Le renforcement des institutions traditionnelles peut également passer par leur intégration au sein de plateformes de concertation élargies. Le Forum des acteurs du Faro est un autre exemple de plateforme multi-acteurs et multisectorielles. Il regroupe toutes les parties impliquées dans la gestion des territoires en périphérie du parc national du Faro, le Lamido et les autorités locales, mais également l'armée, les forces de sécurité et la justice, les gestionnaires du parc et le secteur privé actif dans le Grand Faro. Ici, les transhumants et les autres acteurs sont associés aux intérêts de la conservation. Ils identifient ensemble les solutions aux problèmes d'utilisation partagée des ressources et des espaces. Ces cadres de concertation aident les acteurs à s'accorder et harmoniser leurs intérêts, à considérer la mobilité et la territorialisation de la transhumance de manière apaisée, en incluant les intérêts de la gestion des aires protégées et de leurs périphéries.

Au sein de ces cadres de concertation, le rôle des uns et des autres est fonction des rapports socio-politiques locaux, propres à chaque société, qu'elle soit fortement ou faiblement structurée. Les circonstances et la manière dont les acteurs interagissent ne sont pas les mêmes d'un site à l'autre, sur le Lamidat de Tchamba (Faro) et dans les zones reculées de RCA et de RDC. Chaque site poursuit ses propres dynamiques, ses logiques d'acteurs et ses relations inter- et intra-acteurs sur les périphéries des aires protégées. Il convient sans doute d'analyser en premier lieu l'adaptabilité des

institutions traditionnelles compte-tenu des nouveaux enjeux, de la pression démographique et du rythme de renouvellement générationnel des populations de pasteurs. Ces institutions doivent pouvoir répondre aux aspirations des nouvelles générations d'éleveurs, en termes de gouvernance, de services et de représentativité. Elles doivent être à même de fonder leur légitimité sur de nouvelles compétences en matière de gestion notamment, et sur leurs capacités à dialoguer avec les administrations étatiques (Huchon, 2018).

Enfin, une attention particulière doit être accordée aux éventuelles interférences politiques et économiques émanant des personnalités proches des pouvoirs centraux ou locaux. L'impunité et la faible gouvernance locale peuvent rapidement anéantir tous résultats atteints par les acteurs de terrain. Un lobbying au niveau central pour une application équitable de la loi doit être fait en parallèle au travail de terrain.

2.2.7 Faciliter l'intégration des agro-pasteurs et des jeunes générations

Nous avons vu précédemment qu'en réponse aux sécheresses ou à l'insécurité, nombre d'éleveurs ont quitté leur région d'origine pour s'installer sur d'autres lieux, plus favorables pour leur bétail. Même s'ils sont installés parfois depuis plusieurs dizaines d'années sur ces nouveaux territoires, leur intégration aux populations locales reste bien souvent précaire. Ainsi, observe-t-on de fortes tensions sur certains sites, longtemps après l'installation de ces anciens transhumants. Traitées en termes identitaires, voire instrumentalisées par quelques leaders politiques au sein de débats nationaux fortement marqués par l'ethnicité, ces tensions peuvent donner lieu à des affrontements meurtriers, comme on peut l'observer au Nigéria ou en Afrique de l'Est.

Une attention toute particulière devrait donc être accordée à l'intégration des populations trans-

humantes aux populations hôtes, dans un souci de pacification. Il s'agit là d'un point régulièrement soulevé par les projets de développement pastoral. Les programmes sociaux mis en œuvre dans les périphéries des aires protégées devraient veiller à cette carte de l'intégration, notamment par l'accès non discriminatoire à la santé et à l'éducation, la valorisation des événements sociaux intercommunautaires, etc.

En ce sens, la mise en œuvre des programmes d'accompagnement (éducation, alphabétisation, formation professionnelle par exemple), ciblant les jeunes issus des communautés pastorales, peut notamment permettre de travailler sur les tendances à long terme. Le fait d'intégrer de jeunes pasteurs au sein des programmes de conservation peut également apparaître comme une opportunité car leur connaissance du milieu peut apporter beaucoup en matière de conservation.

2.2.8 Soutenir les accords transfrontaliers

Plusieurs initiatives et accords binationaux relatifs à la création et à la gestion concertée de complexes transfrontaliers d'aires protégées existent déjà en Afrique centrale : l'accord de collaboration transfrontalière de 2011 entre le Cameroun et le Tchad pour le Complexe Bouba- Ndjida (au Cameroun) – Sénouara (au Tchad), renforcé par un Accord Tri-national entre le Cameroun, le Tchad et la RCA en 2013 par exemple. La sous-région dispose également d'un Programme d'extrême urgence pour la lutte contre le braconnage et d'un Plan d'urgence pour la lutte contre le braconnage (composante savanes).

Malgré ces processus intégrateurs initiés par les institutions régionales telles que la CEEAC (Communauté Économique des États d'Afrique Centrale), la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) ou le RAPAC (Réseau des Aires protégées d'Afrique Centrale), on ne peut que constater



le manque d'applications concrètes de politiques et stratégies sur le terrain. Ceci résulte principalement de raisons institutionnelles et du manque des plans d'utilisation des terres. La problématique «aires protégées contre transhumance» se trouve à la croisée des prérogatives de plusieurs ministères. Les synergies sont complexes à mettre en œuvre sans grandes décisions collectives et surtout sans objectif commun.

La Conférence de N'Djamena, en 2019 a permis de mettre ces questions à l'ordre du jour du calendrier politique régional. L'entrée était cependant très axée sur les questions de sécurité, de contrôle, de création de corridors et de complexes d'aires protégées transfrontalières pour la protection de la faune sauvage. Aussi, est-il recommandé de renforcer l'initiative de N'Djamena et d'élargir les débats en intégrant plus fortement les logiques territoriales des transhumants dans les réflexions. Il s'agit de relier les territoires locaux, englobant les aires protégées et leurs périphéries, aux territoires vécus par les transhumants. Au-delà des accords interétatiques, les innovations doivent se situer également dans la mise en œuvre de démarches concertées à l'échelle des parcours de transhumance.

À court terme, il s'agit d'accompagner les initiatives de dialogue transfrontalier pour définir une vision régionale et intégrée des interfaces transhumance - aires protégées en Afrique centrale. Cette étape est un préalable à la réglementation de la transhumance transfrontalière et à la mise en place de cadres de concertation pour capitaliser sur les transhumances antérieures, préparer les suivantes, inventorier les besoins d'investissements destinés à améliorer les relations entre ces deux formes d'occupation de l'espace.

Conclusion : leçons actuelles et perspectives pour l'avenir

Le traitement des transhumances pastorales en périphérie des aires protégées est aujourd'hui au centre des préoccupations des gestionnaires des aires protégées de la zone soudano-sahélienne. Les actions entreprises par les gestionnaires dans ce domaine sont, sans doute, encore trop limitées. Les facteurs humains (culturels, historiques, sociaux et sociétaux, et économiques) doivent notamment être mieux intégrés à

leur vision de l'élevage pastoral et de l'aménagement du territoire. Il faut cependant rappeler que, contrairement à ce que l'on peut voir en Afrique de l'Est, les questions logistiques demeurent aussi souvent extrêmement contraignantes sur les plans technique et financier pour développer des actions efficaces en faveur des éleveurs mobiles exploitants des zones difficiles d'accès et de très faibles densités humaines.

Comparées à ce qui se passe en Afrique de l'Est ou de l'Ouest, les connaissances enregistrées sur les transhumances en Afrique centrale sont encore faibles au regard des transformations récentes et des enjeux à venir. Des efforts considérables restent à entreprendre pour mieux comprendre l'évolution des dynamiques spatiales, écologiques et socio-économiques propres au pastoralisme de la région, notamment face aux changements climatiques et aux situations d'insécurité qui affectent une large partie des territoires parcourus par les transhumants. Ces efforts constituent, à coup sûr, un préalable à toute opération d'envergure pour traiter la problématique autour des aires protégées. Il s'agit de s'attacher à mieux cerner les rapports de forces internes propres aux groupes pastoraux dont les systèmes sociaux sont souvent très structurés en dépit des apparences. Les études socio-politiques sur les groupes de transhumants doivent servir de levier pour intégrer les transhumants dans les processus de concertation politique et pour améliorer l'efficacité des interventions des gestionnaires des aires protégées. Les questions politiques sont essentielles pour aborder les phénomènes de multiplication des conflits, d'instrumentalisation et de montée du djihadisme notamment.

Enfin, une attention toute particulière pourrait être accordée aux expériences de création d'aires protégées en zone sahélienne comme celles des réserves de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et de Binder - Léré au Tchad. Les enjeux socio-économiques de l'élevage et les préoccupations écologiques de la conservation y sont liés de manière étroite. Le soutien à l'économie pastorale est, ici, une garantie pour sécuriser les caractéristiques écologiques exceptionnelles de ces sanctuaires fauniques. Une meilleure coexistence entre la faune sauvage et la transhumance pastorale en périphérie des aires protégées pourrait passer par la sécurisation de la mobilité des transhumants à l'échelle des parcours dans leur globalité.

Bibliographie

Références citées dans le texte

- African Union, 2010. Policy, Framework for Pastoralism in Africa: Securing, Protecting and Improving the Lives, Livelihoods and Rights of Pastoralist Communities. African Union, Department of Rural Economy and Agriculture, Addis Ababa, Ethiopia: 38 p.
- Binot H.A., Castel V. & Caron A., 2006. L'interface faune-bétail en Afrique de l'Ouest. *Sécheresse* 17 (1-2) : 349-361.
- Binot H.A., 2011. L'intégration des riverains d'aires protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets. *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 88 (4) : 432-443.
- Bonnet B., 2013. Vulnérabilité pastorale et politique publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel. *Mondes en développement* 164 (4) : 71-91.
- CBD, 2018. Décision 14/8 adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique : Aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone.
- CENUA, 2012. Bétail, viande, poisson : comment mieux les vendre en Afrique centrale. *Écho d'Afrique centrale* 27 : 7-9.
- COMIFAC & GIZ, 2019. Note conceptuelle, session thématique 3. Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières. N'Djamena, Tchad, 23-25 janvier 2019.
- CNUCED, 2019. Examen de la politique d'investissement : Tchad. Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, Genève.
- FAO, 2012. Système d'information sur le pastoralisme au Sahel : Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012. CIRAD, FAO.
- FAO, 2018. Stratégie d'appui à la résilience – Renforcement des moyens d'existence agropastoraux 2018-2023, République centrafricaine. Rome.
- FAO, 2020. FAOSTAT. <http://www.fao.org/faostat/en/#home> (accédé : janvier 2020).
- Harchies M., Binot A. & Wolff E., 2007. Impacts mutuels de la conservation et de l'élevage transhumants sur l'occupation des sols et les ressources environnementales, *Vertigo*, Hors-série 4. <http://journals.openedition.org/vertigo/808>; DOI : 10.4000/vertigo.808
- Huchon J., 2018. Conflits politiques ou politisation des conflits liés au pastoralisme. *Grain de sel* 73-74. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/gds73-74_conflits_p12-14.pdf.
- Jiagho R., 2018. Flore et végétation ligneuse à la périphérie du Parc National de Waza (Cameroun) : Dynamiques et implications pour une meilleure gestion. Thèse de doctorat, Université du Mans, France et Université de Yaoundé I, Cameroun.
- Jiagho E.R., Zapfack L., Kabelong Banoho L.P.R., Tsayem-Demaze M., Corbonnois J. & Tchawa P., 2016. Diversité de la flore ligneuse à la périphérie du Parc national de Waza (Cameroun), *Vertigo* 16(1). <http://vertigo.revues.org/17249>; DOI : 10.4000/vertigo.17249 (consulté 17/05/2016)
- Kossoumna Liba'A N., 2018. Revue des expériences de reconnaissance et sécurisation foncière des communautés Nord Cameroun. Rapport projet LandCam, CED, RELUFA, IIED, UE.
- Krätli S., Monimart M., Jalloh B., Swift J. & Hesse C., 2014. Accompagner la mobilité pastorale au Tchad: Construction d'un modèle innovant d'intervention pour le développement. *Afrique contemporaine* 249(1) : 69-82. doi:10.3917/afco.249.0069.
- OCDE, 2014. Un atlas du Sahara-Sahel : géographie, économie et insécurité. Éditions OCDE, Paris.
- Ondoua O.G., Moundjim B.E., Marindo J.C.M., Usongo L. & Williamson L., 2017. An Assessment of Poaching and wildlife trafficking in the Garamba-Bili-Chinko Transboundary Landscape. TRAFFIC Report.
- République du Cameroun, 2011. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales : Document de stratégie du sous-secteur élevage, pêche et industries animales du Cameroun.
- République du Cameroun, 2017. Institut National de la Statistique. Annuaire statistique du Cameroun, Édition 2017. Chapitre 14 : Élevage et pêche.

Références complémentaires

- African Union, 2007. Report on the migrations of Mbororo nomadic pastoralists by the fact-finding mission dispatched to the DRC, CAR and Cameroon. African Union, Peace and security council, Addis Ababa, Ethiopia.
- Agence Française de Développement, 2014. Sécuriser la mobilité pastorale au Sahel. Questions de développement : synthèse des études et recherches de l'AFD n°10, Paris.
- Ankogui-Mpoko G-F. & Vircoulon T., 2018. La transhumance en Centrafrique : une analyse multidimensionnelle. Rapport du fonds Bekou, UE.
- Barrier B., Weber J., Dury S., Hamadou O. & Seignobos C., 2003. Les enjeux du développement agricole dans le Grand Nord du Cameroun : 10 p.

- Bénard C. & Guibert B., 2009. Sécuriser le pastoralisme pour préserver la paix. Almy Bahaim au Tchad oriental. IRAM, Agritchad, Burgeap, Agence Française de Développement.
- Betabelet JR., Maina Ababa AM. & Tidjani I., 2015. Élevage bovin et conflits en Centrafrique. *Les Cahiers d'Outre-Mer* 272 : 463-608.
- Binot A., Joiris DV. & Hanon L., 2010. L'échec de la sécurisation foncière dans les aires protégées. In Bigombe-Logo P. & Joiris DV. (Coord), *Gestion participative des forêts d'Afrique centrale*. Ed. QUAE, Collection Synthèse.
- Bonnet B., Banzhaf M., Giraud PN. & Issa M., 2004. Analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des projets d'hydraulique pastorale financé par l'AFD au Tchad. Rapport IRAM, Paris : 160 p.
- Carayol R., 2017. En Afrique, le spectre d'un djihad peul. *Le Monde diplomatique* 758 (5) : 6.
- Chauvin E. & Seignobos C., 2013. L'imbroglie centrafricain. État, rebelles et bandits. *Afrique contemporaine* 248 (4) : 119-148.
- COMIFAC & GIZ, 2020. Construction d'un dialogue sur la transhumance dans le BSB Yamoussa, Tome I – IV. COMIFAC, GIZ, Yaoundé, Cameroun : 176 p.
- Convers A., Chaibou I., Binot A., Dulieu D. 2008. La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du W par le programme Ecopas. *Vertigo*, Hors-série 4. <http://journals.openedition.org/vertigo/761> (consulté 17/09/2019)
- De Bruijn M., 2018. La radicalisation, symptôme d'une crise de la jeunesse pastorale? *Grain de sel*, n°73-74.
- De Vries L., 2018., Navigating violence and exclusion: The Mbororo's claim to the Central African Republic's margins. Sociology of Development and Change Group, Wageningen University, Netherlands, Geoforum. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.03.014>
- Gonin A., 2016. Les éleveurs face à la territorialisation des brousses repenser le foncier pastoral en Afrique de l'ouest. *Annales de géographie* 2 (707).
- Huchon J., 2009. La reconquête de l'espace pastoral comme solution à la pauvreté : les projets de restocking dans le Nord-Ouest du Kenya. In Duteurtre, G. & Faye, *Élevage : richesse des pauvres*. Éditions Quæ.
- International Crisis Group, 2018. Tchad: désamorcer les tensions dans la bande sahélienne. Rapport Afrique 266.
- International Crisis Group, 2017. Herders against Farmers: Nigeria's Expanding Deadly Conflict. Africa Report 252.
- International Crisis Group, 2014. Afrique centrale : les défis sécuritaires du pastoralisme Rapport Afrique 215.
- Kabelong B., 2013. Influences des activités anthropiques sur la ressource ligneuse dans la périphérie du Parc national de Waza. Mémoire Master professionnel en Sciences forestières. Université de Yaoundé I, Cameroun.
- Kagoné H., Toutain B., Dulieu D., Houinato M., Boureima A., Nocker U., 2006. Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest : du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du parc régional W (Bénin, Burkina Faso, Niger). *Bulletin of Animal Health and Production in Africa* 54(1).
- Lombard L., 2016b. Threat economies and armed conservation in north-eastern Central African Republic. *Geoforum* 69, 218–226. <http://dx.doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.08.010>.
- Luizza M., 2017. Le pastoralisme transhumant en Afrique centrale : nouveaux impacts sur la conservation et la sécurité. USFWS, Division de la conservation internationale, Rapport technique.
- Ndiaye P., Lecomte P., 2016. La gestion durable des parcours dans le Sahel : Stratégies, Pratiques, Gouvernance et Promotion : note de cadrage. Projet régional d'appui à la transhumance au Sahel, PRAPS Coordination régionale.
- Office International des Migrations, 2014. Les dimensions migratoires de la crise en République centrafricaine, considérations à court, moyen et long terme. Department of Operations and Emergencies Geneva, Switzerland.
- République du Tchad, 2008. Ministère de l'élevage et des ressources animales. Plan National de Développement de l'Élevage 2009-2016.
- Richard D., Alary V., Corniaux C., Duteurtre G., Lhoste P., 2019. Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux en Afrique intertropicale. Ed. Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux. Collection Agricultures tropicales en poche.
- Schouten P. & Kalessop, SP., 2017. Laissez pillar : l'économie politique des barrières routières en République centrafricaine. Danish Institute for International Studies, Anvers/Bangui.
- Seignobos C., 2011. Le phénomène Zargina dans le Nord du Cameroun. *Afrique Contemporaine* 3 : 35–59. <http://dx.doi.org/10.3917/afco.239.0035>.
- Seignobos C., 2010. Une négociation foncière introuvable? L'exemple du Mayo-Rey dans le nord du Cameroun. *Annales de géographie* 676.
- Sounon Kon'De ALS., Lesse P., Ickowicz A., Messad S., Houinato M. & Mensah G.A., 2019. Évolutions des systèmes d'élevage bovin au nord-ouest du Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin* (BRAB), Numéro Spécial Interdisciplinaire.
- Tidjani I., 2015. Étude socio-anthropologique des populations pastorales de la République centrafricaine en lien avec la crise sécuritaire de 2013-2014. Catholic Relief Services, Bangui.